

Impact économique de la crise sanitaire sur le secteur du tourisme wallon en 2020

Mars 2021

Réalisé en collaboration avec l'IWEPS



Synthèse :

La crise sanitaire qui a touché la Belgique et le monde entier a entraîné des mesures réglementaires et des modifications de comportements qui ont affecté l'activité économique du secteur du tourisme wallon.

Afin d'évaluer cet impact, deux indicateurs ont été développés dans le cadre de la collaboration structurelle entre le CGT et l'IWEPS¹ visant le développement de statistiques dans le domaine du tourisme :

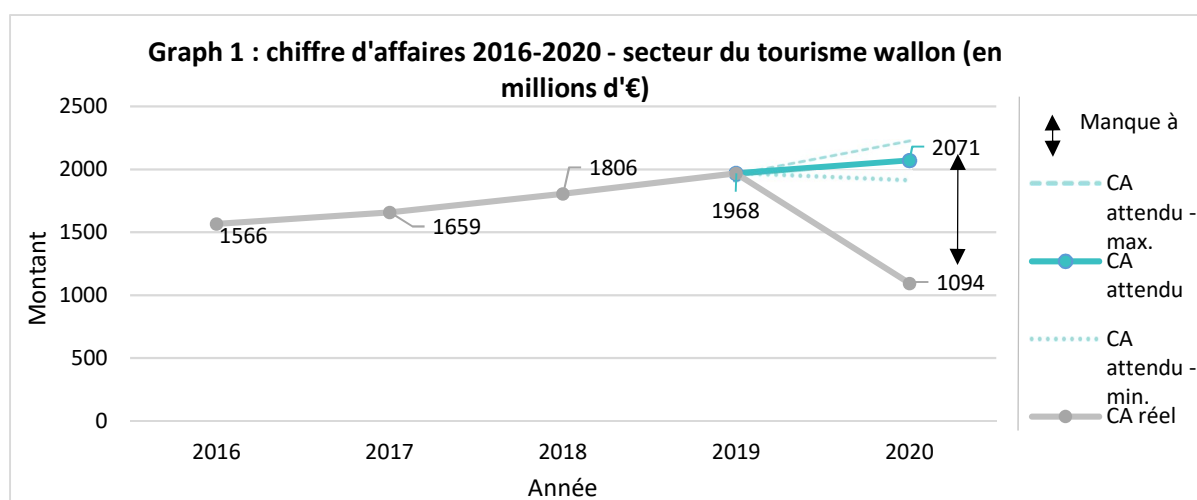
- Une estimation du manque à gagner en termes de chiffre d'affaires subi par le secteur du tourisme wallon.
- Une estimation du recours au chômage temporaire² dans le secteur du tourisme wallon.

Ces indicateurs ont été calculés pour différentes définitions de ce qu'est le secteur du tourisme wallon qui sont exposées dans ce document. Dans la synthèse ici présentée, pour chacun des deux indicateurs, une seule d'entre elles, la plus pertinente, a été utilisée pour caractériser le secteur du tourisme wallon.

Chiffre d'affaires et manque à gagner

Manque à gagner du secteur du tourisme wallon

En 2020, le chiffre d'affaires du secteur du tourisme wallon³ a été de 1.094 millions. C'est nettement moins que le montant auquel on pouvait s'attendre pour cette année qui est lui estimé à 2.071 millions. Cela entraîne un manque à gagner absolu (la différence entre le chiffre d'affaires réalisé et le chiffre d'affaires attendu) qui est estimé à plus d'un milliard d'euros sur l'ensemble de l'année.



Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs Owt-IWEPS

¹ Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

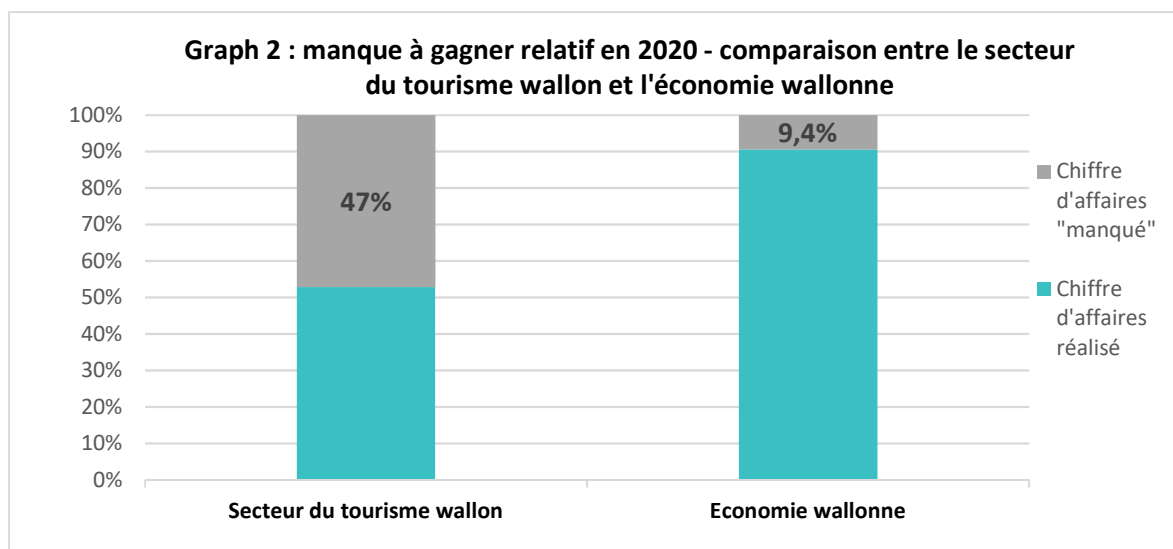
² Seul le chômage temporaire « Coronavirus » a été analysé.

³ Celui-ci est caractérisé dans cette partie de la synthèse par l'agrégat « Industries du tourisme - part liée au tourisme uniquement ».

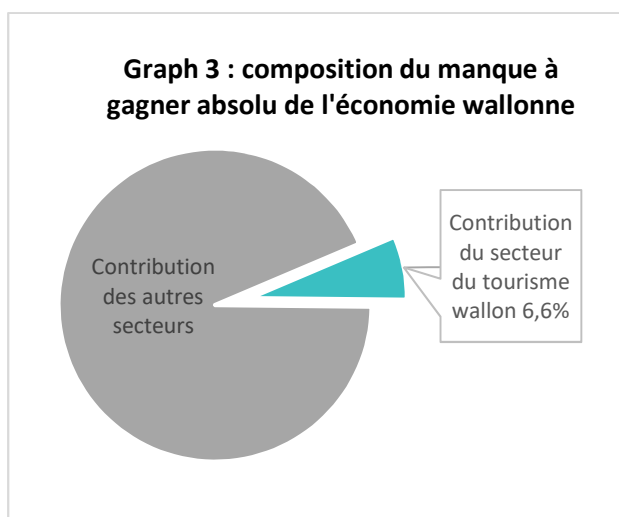
Si on rapporte ce manque à gagner absolu au chiffre d'affaires attendu par le secteur, on obtient le manque à gagner relatif⁴ qui s'élève à 47% pour le secteur du tourisme wallon. Celui-ci représente la part du chiffre d'affaires « manqué » suite à la crise sanitaire. Autrement dit, le secteur du tourisme wallon a « manqué » ou n'a pas réalisé 47% du chiffre d'affaires qu'il pouvait espérer en 2020 soit près de la moitié de celui-ci.

Mise en perspective du manque à gagner du secteur du tourisme wallon par rapport à celui de l'économie wallonne

Ce manque à gagner relatif ou chiffre d'affaires « manqué » du secteur du tourisme wallon **est presque cinq fois plus élevé** que le manque à gagner relatif de l'ensemble des secteurs de l'économie wallonne qu'on estime à 9,4%.



Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS



Le manque à gagner absolu du secteur du tourisme wallon peut aussi être comparé au manque à gagner absolu de l'ensemble des secteurs composant l'économie wallonne afin d'estimer dans quelle mesure il y contribue.

Cette contribution du secteur du tourisme wallon au manque à gagner total de l'économie wallonne est de 6,6%. Cela signifie que le manque à gagner absolu du secteur du tourisme wallon représente 6,6% du manque à gagner total de l'ensemble des secteurs de l'économie wallonne.

Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS

⁴ Ce terme est utilisé à chaque fois pour désigner le manque à gagner d'un agrégat par rapport à son chiffre d'affaires attendu.

Distinction entre les différentes composantes du secteur du tourisme wallon

La dynamique des voyages à l'étranger et des voyages domestiques a été très différente au cours de l'année 2020 compte-tenu des mesures et recommandations sanitaires. Il est donc utile de faire une distinction entre :

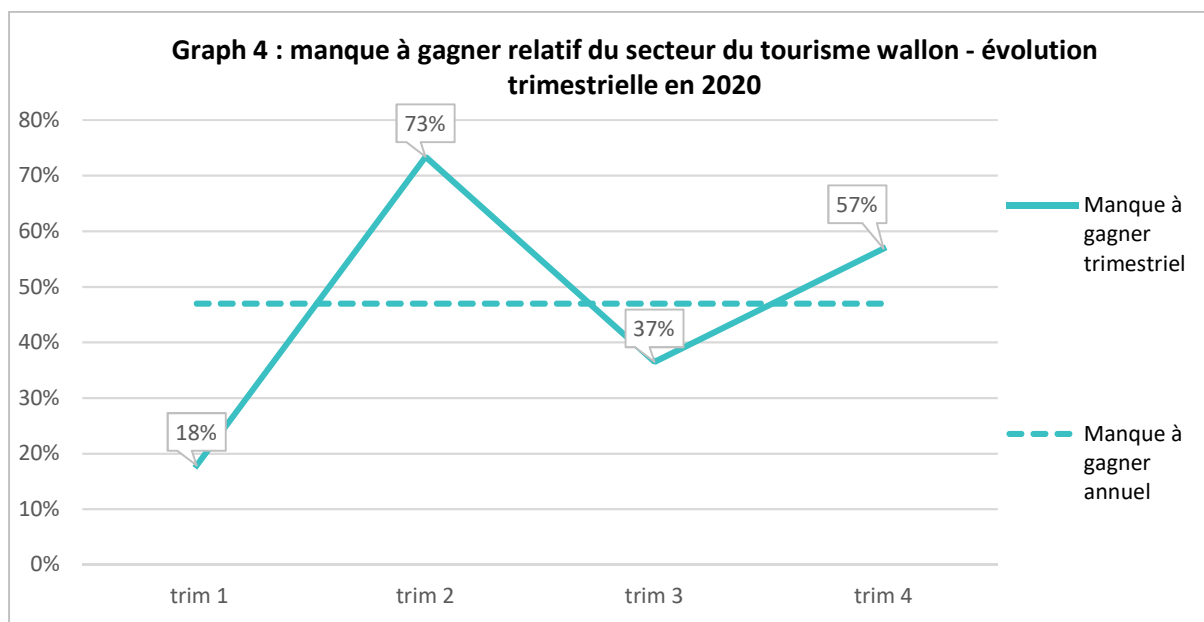
- d'une part, les sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme intérieur dont l'activité dépend essentiellement des voyages et excursions en Wallonie⁵.
- d'autre part, les sous-secteurs dépendant du tourisme émetteur dont l'activité dépend essentiellement des voyages et excursions des Wallons en dehors de Wallonie⁶

On constate alors des différences notables au niveau du manque à gagner relatif subi par les différentes composantes du secteur du tourisme wallon.

En effet, alors que le manque à gagner des sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme intérieur n'est que de 44%, il monte à 77% pour ceux qui dépendent essentiellement du tourisme émetteur.

Evolution trimestrielle du manque à gagner du secteur du tourisme wallon

Le niveau du manque à gagner relatif a fortement évolué au cours de la période. Il a été le plus important au 2^{ème} trimestre 2020 où il a atteint 73% et le plus faible au 1^{er} trimestre où il se situe à 18%. Ce manque à gagner relatif subit deux augmentations, respectivement au 2^{ème} et au 4^{ème} trimestre qui correspondent aux 1^{ère} et 2^{ème} confinements liés à la crise sanitaire en Belgique et en Wallonie. Le niveau atteint au 4^{ème} trimestre est néanmoins inférieur à celui atteint au 2^{ème} trimestre.



Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OWT-IWEPS

⁵ Les sous-secteurs couverts sont précisés dans la méthodologie détaillée à la section 2.1.2.

⁶ Les sous-secteurs couverts sont précisés dans la méthodologie détaillée à la section 2.1.2.

Taux de chômage temporaire dans le secteur du tourisme wallon

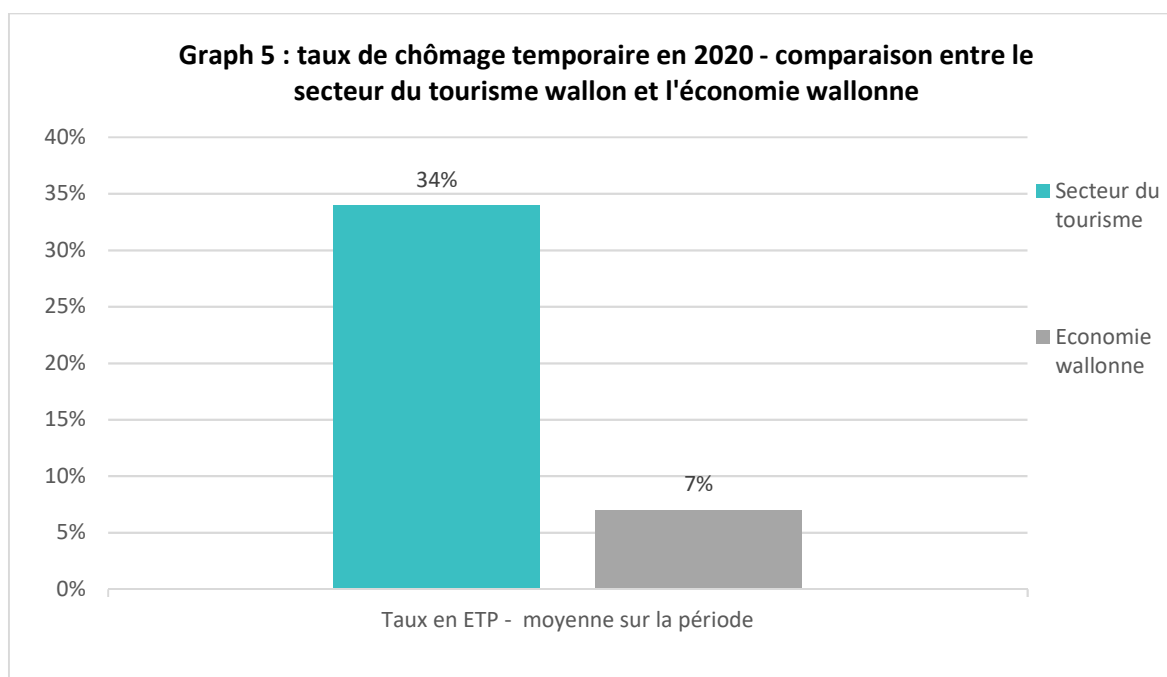
Le taux de chômage temporaire⁷ est le nombre de jours de chômage temporaire rapporté au nombre de salariés en « équivalents temps plein » estimé d'un secteur. Cet indicateur a l'avantage d'intégrer une pondération liée au poids de chaque secteur composant les agrégats analysés en termes de volume d'emplois salariés.

Ce taux est de 34% dans le secteur du tourisme wallon⁸. Cela signifie, qu'en moyenne, on estime que les salariés dans le secteur du tourisme wallon ont été mis au chômage temporaire pendant plus d'un tiers de leur temps de travail depuis le début de la crise sanitaire.

Mise en perspective du taux de chômage temporaire dans le secteur du tourisme wallon par rapport à l'ensemble de l'économie wallonne

On note de fortes différences entre le niveau des taux de recours au chômage temporaire dans l'économie wallonne et dans le secteur du tourisme wallon.

En effet, on observe que le taux de chômage temporaire dans le secteur du tourisme wallon **est presque cinq fois supérieur à celui dans l'économie wallonne dans son ensemble**, où il atteint 7%. Cela signifie que les salariés dans le secteur du tourisme wallon ont été mis au chômage temporaire en moyenne pendant une durée qui représente cinq fois de leur temps de travail que dans l'économie wallonne dans son ensemble.



Source : ONSS-ONEM-BCSS - calculs OwT-IWEPS

⁷ Il est fait référence dans cette synthèse au taux de chômage temporaire en équivalents temps plein.

⁸ Celui-ci est caractérisé dans cette partie de la synthèse par l'agrégat « sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme ».

Distinction entre les différentes composantes du secteur du tourisme wallon

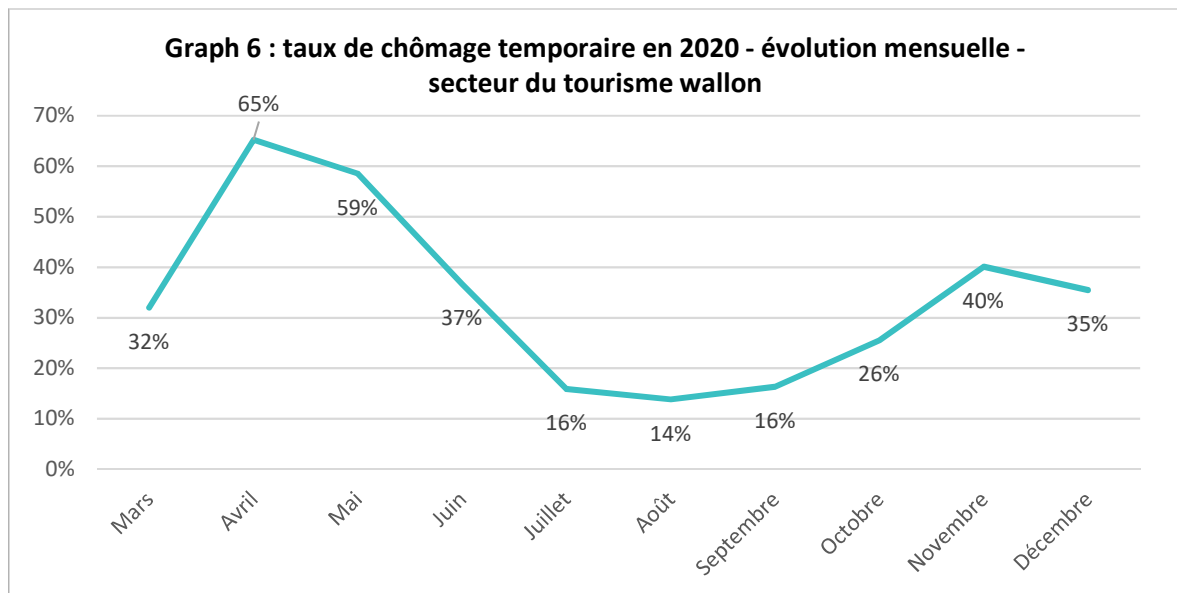
Pour les deux taux analysés, on observe au sein du secteur du tourisme wallon, une forte différence selon que l'activité dépend essentiellement du tourisme intérieur ou du tourisme émetteur. Pour les sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme émetteur, le taux de chômage temporaire au cours de la période est de 59 % alors que dans ceux qui dépendent essentiellement du tourisme intérieur, ce taux n'est que de 30%.

Ces différences sont à mettre en perspective avec le niveau d'activité qu'ont connu ces deux types de sous-secteur en 2020. Alors que les activités dépendant du tourisme émetteur ont souffert pendant quasi toute l'année d'une diminution substantielle des voyages à l'étranger, celles dépendant du tourisme intérieur ont pu bénéficier d'une augmentation du tourisme domestique pendant les mois d'été.

Evolution mensuelle du taux de chômage temporaire dans le secteur du tourisme wallon et comparaison avec l'ensemble de l'économie wallonne

Le secteur du tourisme wallon a eu recours au chômage temporaire avec une intensité très variable selon les périodes, depuis le début de la crise sanitaire.

Le taux de chômage temporaire atteint son maximum en avril où il se situe à 65% avant de diminuer ensuite jusqu'aux mois d'été où l'on observe une stabilisation à un niveau proche du minimum, qui est atteint au mois d'août où le taux est de 14%. Ensuite, le taux augmente à partir du mois de septembre sans pour autant atteindre le niveau du mois d'avril, avant de diminuer à nouveau en décembre. On notera néanmoins que les chiffres pour les mois de novembre et décembre sont provisoires et que la tendance observée au cours de ces mois pourrait se modifier lors de la mise à jour des données.

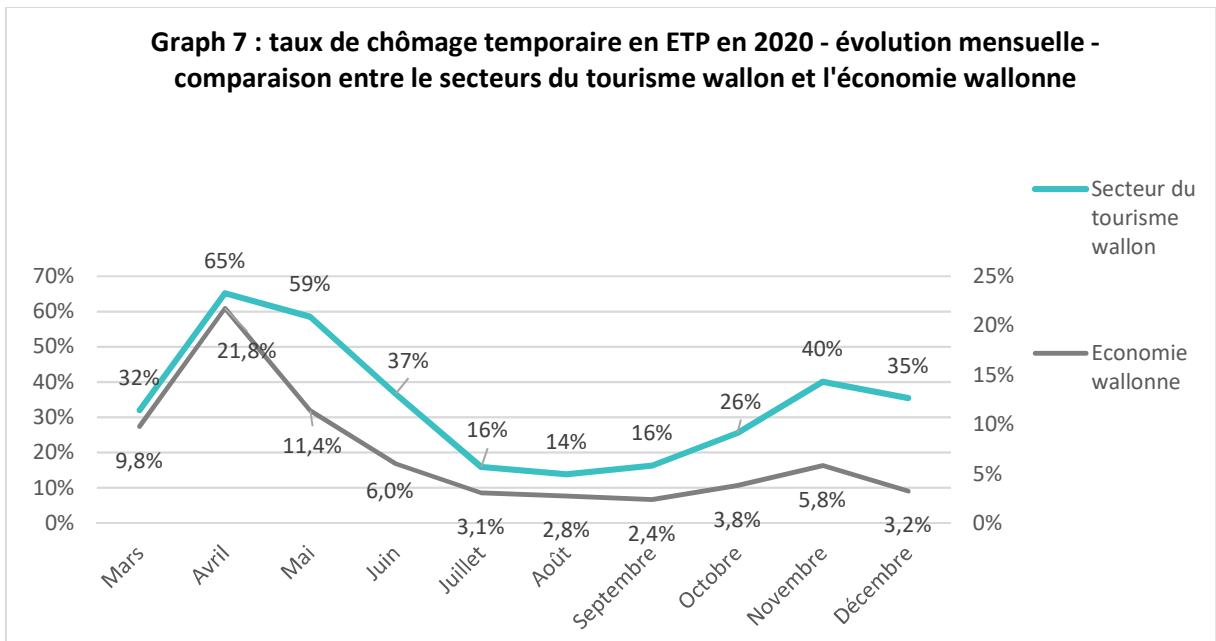


Source : ONSS-ONEM-BCSS - calculs OwT-IWEPS

Si l'on compare les taux de chômage temporaire mensuels du secteur du tourisme wallon et l'économie wallonne dans son ensemble, on observe des différences mais également des similarités.

Les niveaux atteints sont très différents. Le taux de chômage temporaire dans l'économie wallonne atteint un minimum de 2,4% et un maximum de 21,8% tandis que ces niveaux sont respectivement de 14% et 65% dans le secteur du tourisme wallon. L'amplitude relative des variations du taux est aussi fort différente : le taux maximum est 4,6 fois plus grand que le taux minimum pour le secteur du tourisme wallon alors que ce ratio est de 9 pour l'économie wallonne dans sa globalité.

La dynamique d'évolution des taux est par contre relativement similaire jusqu'en septembre. A partir de ce mois, le taux connaît une nouvelle augmentation jusqu'en novembre mais la croissance est plus forte dans le secteur du tourisme wallon que dans l'économie wallonne.



Source : ONSS-ONEM-BCSS – calculs OwT- IWEPS

Table des matières :

1.	Introduction.....	10
2.	Partie 1 : Chiffre d'affaires et manque à gagner	11
2.1.	Méthodologie.....	11
2.1.1.	Définition des agrégats utilisés	11
2.1.2.	Méthode : choix et détail de calcul	13
2.1.3.	Sources utilisées :	15
2.1.4.	Limites	16
2.2.	Présentation des résultats.....	17
2.2.1.	Industries du tourisme	17
2.2.2.	Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme.....	20
2.2.3.	Hébergements touristiques.....	23
2.2.4.	Comparaison entre le secteur du tourisme wallon et l'économie wallonne dans son ensemble	25
3.	Partie 2 : recours au chômage temporaire.....	29
3.1.	Méthodologie	29
3.1.1.	Définition des agrégats utilisés	29
3.1.2.	Méthode de calcul des indicateurs utilisés	30
3.1.3.	Sources utilisées	31
3.1.4.	Limites	32
3.2.	Présentation des résultats.....	33
3.2.1.	Industries du tourisme	33
3.2.2.	Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme.....	34
3.2.3.	Hébergements touristiques.....	37
3.2.4.	Comparaison entre le secteur du tourisme wallon et l'économie wallonne dans son ensemble	39
4.	Perspectives d'approfondissement de l'analyse.....	43
5.	Annexes :	45

1. Introduction

La crise sanitaire qui a touché la Belgique et le monde entier a entraîné des mesures réglementaires et des modifications de comportements qui ont affecté l'activité économique du secteur du tourisme wallon.

Afin d'évaluer cet impact, deux indicateurs ont été développés dans le cadre de la collaboration structurelle entre le CGT et l'IWEPS visant le développement de statistiques dans le domaine du tourisme.

- D'une part, une estimation du manque à gagner en termes de chiffre d'affaires subi par le secteur du tourisme wallon, qui permet d'évaluer le niveau de la réduction d'activité qu'a entraîné la crise sanitaire
- D'autre part, une estimation du recours au chômage temporaire dans le secteur du tourisme wallon qui permet d'évaluer le niveau d'inactivité qu'a entraîné la crise sanitaire.

Ces indicateurs font l'objet de deux parties distinctes du document. Les données utilisées pour les construire ont été fournies par l'IWEPS et les méthodologies utilisées ont été développées conjointement par le CGT et l'IWEPS. Le détail de ces méthodologies est repris en début de chaque partie ainsi que leurs limites.

La période analysée est l'ensemble de l'année 2020 pour l'indicateur manque à gagner dont les données sont disponibles au niveau trimestriel et la période de mars à décembre 2020 pour l'indicateur chômage temporaire dont les données sont disponibles au niveau mensuel.

Afin de refléter la diversité des approches qui existent quant à la définition du secteur du tourisme, les différents indicateurs ont été calculés selon différents agrégats permettant de caractériser l'ensemble des activités du secteur du tourisme wallon. C'est pourquoi, dans chacune des parties du document, l'analyse de chacun de ces agrégats fait l'objet d'une section spécifique. Une section est également consacrée à la comparaison entre l'agrégat le plus pertinent pour caractériser le secteur du tourisme wallon et l'économie wallonne dans son ensemble.

Pour chaque section, une analyse des indicateurs est faite d'une part, sur l'ensemble de la période analysée et d'autre part, sur son évolution au cours de la période selon la temporalité que permettent les données utilisées pour construire l'indicateur.

A la fin du document, une partie reprend de manière succincte les pistes d'approfondissement de cette analyse.

2. Partie 1 : Chiffre d'affaires et manque à gagner

L'indicateur manque à gagner est une estimation du manque à gagner subi par le secteur du tourisme wallon en termes de chiffre d'affaires. Il est défini comme la différence entre les chiffres d'affaires déclarés trimestriellement par les entreprises auprès de l'administration de la TVA et une projection de ce que ceux-ci auraient été s'ils avaient suivi la tendance des dernières années.

Comme expliqué dans l'introduction, il est calculé selon plusieurs agrégats différents :

- Industries du tourisme (total et part liée au tourisme uniquement).
- Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme (intérieur et émetteur).
- Hébergements touristiques.

2.1. Méthodologie

2.1.1. Définition des agrégats utilisés

A partir des définitions données dans le code wallon du tourisme⁹, on utilise dans cette analyse la définition suivante du tourisme : « *Voyage d'un ou plusieurs jours d'une personne qui, pour les loisirs, la détente ou les affaires, se rend dans un lieu de destination situé au-delà de la commune où elle réside habituellement ou des communes limitrophes à celle-ci* ». Partant de cette définition plusieurs agrégats ont été utilisés pour caractériser le secteur du tourisme wallon. Chacun d'entre eux répond à un besoin spécifique d'analyse.

L'agrégat « Industrie du tourisme », intègre un ensemble de secteurs dont l'activité est liée à l'activité touristique mais avec une importance variable (très importante pour les hébergements mais beaucoup moins pour la restauration par exemple). La composition de cet agrégat est basée sur une liste reprise par l'OMT¹⁰ dans ses recommandations relatives aux statistiques sur le tourisme. Son utilisation dans le cadre de la présente analyse peut conduire à une surestimation du manque à gagner qu'a subi le secteur du tourisme wallon. En effet, l'entièreté du chiffre d'affaires de secteurs qui dépendent peu en moyenne du tourisme comme la restauration y est intégrée.

Pour cette raison, afin d'analyser spécifiquement le manque à gagner lié à l'activité touristique, on a également défini des agrégats complémentaires obtenus via deux méthodes :

- D'une part, pondérer le chiffre d'affaires des secteurs repris dans l'agrégat « Industrie du tourisme » en fonction des ratios de tourisme par produits calculés dans le cadre du CST¹¹ Wallonie.
- D'autre part, sélectionner dans l'agrégat « Industrie du tourisme » uniquement certains secteurs dont on estime que l'essentiel de l'activité est lié à l'activité touristique¹².

⁹ Code wallon du Tourisme créé par l'AGW du 1er avril 2010 – consolidation officieuse disponible sur le site du CGT

¹⁰ Organisation Mondiale du tourisme

¹¹ Compte satellite du tourisme de Wallonie

¹² L'activité touristique recouvre aussi bien le tourisme avec nuitées que les excursions d'un jour.

Il n'est pas possible de combiner les deux approches parce que les ratios de tourisme par produit sont calculés à l'échelle de grands groupements de secteurs (hébergement, restauration, transport, activités...) alors que la sélection des secteurs repris dans les agrégats est faite au niveau NACE¹³ 5.

La première approche conduit à l'agrégat « Industries du tourisme – part liée au tourisme uniquement » qui est le plus pertinent pour caractériser le secteur du tourisme wallon et pour l'analyse du manque à gagner. La deuxième approche conduit à l'agrégat sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme, qui sert de référence pour des regroupements plus fins que ceux permis par la première approche. En effet, à partir de cette deuxième approche, il est possible de faire une distinction entre sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme intérieur ou du tourisme émetteur¹⁴.

Enfin, les hébergements touristiques sont également analysés à part entière étant donné qu'ils constituent une activité importante dans tous les agrégats analysés et qu'ils sont particulièrement suivi par le CGT.

L'ensemble de ces agrégats est détaillé ci-dessous.

Industries du tourisme (total et part liée au tourisme uniquement)

Dans un souci de cohérence avec les travaux effectués sur le poids économique du tourisme, cet agrégat porte sur les industries du tourisme¹⁵ telles que définies dans le compte satellite du Tourisme de Wallonie 2018 (portant sur les données de l'année 2016). Il s'agit d'une méthodologie développée par l'OMT et l'OCDE et basée sur les recommandations officielles de l'OMT pour la collecte de statistiques sur le tourisme. Néanmoins, compte-tenu de la disponibilité limitée des données relatives au secteur « Transport ferroviaire de voyageurs autre qu'urbain et suburbain », celui-ci n'a pas été repris dans les différents agrégats analysés bien qu'il soit considéré comme industrie du tourisme.

Cet agrégat appréhende l'ensemble du chiffre d'affaires des industries du tourisme, qu'il soit lié ou non aux activités des touristes (séjours et excursions). Dans cette approche, par exemple, le chiffre d'affaires de tous les restaurants, compagnies de taxis et hôtels est pris en compte, indépendamment de la part que les dépenses des touristes représente dans celui-ci.

Néanmoins, un deuxième agrégat « Industries du tourisme – part liée au tourisme uniquement » a également construit. Dans celui-ci, on isole la part du chiffre d'affaires liée spécifiquement aux activités des touristes (séjours et excursions) en appliquant les ratios de tourisme par produits, calculés dans le dernier CST Wallonie¹⁶. Dans cette approche, par exemple, on prend en compte uniquement la partie du chiffre d'affaires des restaurants, compagnies de taxis et hôtels qu'on estime liée aux dépenses des touristes (Le chiffre d'affaires pris en compte est donc fortement réduit pour les restaurants mais très peu pour les hôtels).

¹³ Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne qui comporte plusieurs niveaux de détail.

¹⁴ La définition de ces agrégats se trouve à la section 2.1.2.

¹⁵ Les industries connexes ou non liées comme le commerce de détail ne sont donc pas incluses.

¹⁶ Le calcul de ces ratios est basé sur une comparaison entre une estimation des dépenses des touristes et du chiffre d'affaires des industries du tourisme.

Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme (intérieur et émetteur)

Cet agrégat comprend une sélection de sous-secteurs des industries du tourisme, qui sont les plus dépendants des activités des touristes comme les hébergements touristiques, les agences de voyage ou les attractions touristiques. Cette sélection a été effectuée en se basant sur la nature des activités et sur l'expertise propre à l'OwT. L'ensemble de la liste se trouve en annexe.

Une distinction a ensuite été opérée entre les sous-secteurs dont l'activité dépend essentiellement du tourisme intérieur¹⁷ et ceux qui dépendent essentiellement du tourisme émetteur¹⁸. Pour effectuer cette distinction, ont été regroupés d'une part, le transport aérien de passagers et les agences de voyages et voyagistes et d'autre part, les autres sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme. Cette distinction comporte des limites puisque certains touristes se rendent en Wallonie en avion mais il s'agit d'une minorité¹⁹ et que certaines agences de voyage proposent des voyages en Wallonie mais il s'agit d'une destination très minoritaire pour elles²⁰.

Cet agrégat appréhende l'ensemble de la perte de chiffre d'affaires de ces industries dont l'essentiel est, par nature, lié aux activités des touristes. Dans cette approche, par exemple, on ne prend pas en compte le chiffre d'affaires des restaurants ou des compagnies de taxis mais bien celui des hôtels et des agences de voyage et ce dans leur intégralité.

Afin de faciliter la lecture dans le texte, il est fait référence aux sous-secteurs dont l'activité dépend essentiellement du tourisme intérieur avec le terme sous-secteurs « tourisme intérieur » et à ceux dont l'activité dépend essentiellement du tourisme émetteur avec le terme sous-secteurs « tourisme émetteur ».

Hébergement touristique

Cet agrégat comprend tous les sous-secteurs qui appartiennent au secteur NACE 55 à l'exception du secteur NACE 559 « Autres hébergements ». En effet, les entreprises ressortant de ce secteur n'ont pas une activité liée au tourisme puisqu'il s'agit de résidences d'étudiants, d'internats d'élèves, de foyers pour salariés saisonniers, de wagons-lits ou de la mise à disposition de chambres à l'heure.

2.1.2. Méthode : choix et détail de calcul

Choix de l'indicateur

Pour estimer l'impact économique de la crise sur un secteur, on aurait pu envisager d'additionner les pertes enregistrées par chaque entreprise du secteur. Néanmoins, un certain nombre d'entreprises auraient enregistré des pertes sans la crise sanitaire pour des raisons diverses. De plus, elles ont été autorisées à répartir leurs pertes estimées sur 2019 et 2020. Enfin, ce type de

¹⁷ Activités des visiteurs résidents et non-résidents à l'intérieur du pays de référence.

¹⁸ Activités d'un résident du pays de référence à l'extérieur du pays de référence, accomplies dans le cadre d'un voyage de tourisme

¹⁹ 6% selon l'enquête clientèle menée par le CGT en 2019.

²⁰ Selon les chiffres de l'ABTO, moins d'1% des voyages organisés des belges francophones ont pour destinations la Wallonie.

données n'est pas disponible actuellement pour l'exercice comptable 2020 et ne le sera pas avant le dépôt des comptes annuels 2020 et de leur mise à disposition par la Banque nationale.

D'où ce choix d'estimer l'impact économique uniquement via l'évolution du chiffre d'affaires. En effet, chaque entreprise soumise à la TVA est tenue de remplir, en fonction de sa taille, une déclaration mensuelle ou trimestrielle. En additionnant les informations par trimestre, on obtient le total du chiffre d'affaires pour le trimestre. Ces données présentent l'avantage d'être disponibles rapidement et permettent d'appréhender l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises.

Comparer simplement le chiffre d'affaires enregistré en 2020 à celui de 2019 n'aurait pas permis d'isoler pleinement l'impact de la crise puisqu'on aurait fait abstraction de la dynamique d'évolution du chiffre d'affaires dans le secteur du tourisme wallon. Or, au cours de la période 2016-2019, le chiffre d'affaires de ceux-ci a enregistré un taux de croissance annuel moyen situé entre 5,7% et 7,6% selon l'agrégat utilisé, soit bien plus que celui de l'économie wallonne dans son ensemble (estimé à 2,7%).

Par conséquent, afin de tenir compte de cette dynamique de croissance, il était préférable de comparer le chiffre d'affaires 2020 à celui qu'il aurait été en 2020 s'il avait suivi la tendance observée au cours des dernières années.

Cela a permis de construire deux indicateurs relatifs au manque à gagner :

- Le manque à gagner absolu : il s'agit du montant du manque à gagner qui est exprimé en €.
- Le manque à gagner relatif : il s'agit du montant du manque à gagner rapporté au chiffre d'affaires attendu qui permet de pondérer le manque à gagner absolu. Il est exprimé en % du chiffre d'affaires attendu.

Pour les analyses portant sur l'évolution trimestrielle du manque à gagner ou les comparaisons entre agrégats, seul le manque à gagner relatif a été utilisé. En effet, comparer des manques à gagner absolus entre secteurs différents ou entre périodes différentes donnerait une information ayant peu d'intérêt.

De plus, pour la comparaison avec l'ensemble de l'économie wallonne, un indicateur supplémentaire de contribution au manque à gagner total a été utilisé. Celui-ci correspond à la part du manque à gagner absolu du secteur du tourisme wallon dans le manque à gagner de l'ensemble de l'économie.

Détail du calcul

Pour estimer le manque à gagner subi par le secteur du tourisme wallon en termes de chiffre d'affaires, on a comparé l'évolution du chiffre d'affaires trimestriel issu des déclarations des entreprises auprès de l'Administration de la TVA en 2020, au chiffre d'affaires qu'on pouvait attendre en 2020 compte-tenu de son évolution au cours des 4 années précédentes selon la formule suivante :

Estimation du manque à gagner absolu du trimestre n = Prévisions du CA attendu pour le trimestre n en 2020 – CA trimestriel issu des déclarations à la TVA pour le trimestre n en 2020.

Estimation du manque à gagner relatif du trimestre n = estimation du manque à gagner absolu pour le trimestre n / Prévisions du CA attendu pour le trimestre n.

Les estimations annuelles sont des additions des estimations trimestrielles.

Les prévisions du CA attendu ont été effectuées via un modèle de prévision basé sur les données trimestrielles de 2016 à 2019 pour les différents agrégats analysés. Après analyse de différentes options (régression linéaire, lissage exponentiel simple...), le modèle choisi est le lissage utilisant la méthode de Holt-Winters. En effet, ce modèle permet de tenir compte du caractère saisonnier des fluctuations du chiffre d'affaires trimestriel dans le secteur du tourisme wallon tout en appliquant les ajustements propres à un modèle à lissage exponentiel. Les modèles utilisés pour les différents agrégats affichent tous une très bonne qualité de prévisions²¹.

Les bornes inférieures et supérieures de ces prévisions, avec un niveau de confiance de 95% sont reprises soit dans la présentation des résultats, soit dans l'annexe du document. La différence entre les prévisions obtenues et leur marge de prévision est inférieure à 15% sauf dans un cas ²², ce qui permet de considérer que ces prévisions sont suffisamment précises et réalistes pour être utilisées dans le cadre de cette analyse.

2.1.3. Sources utilisées :

Données	Source	Remarques
Chiffre d'affaires	Statbel – Chiffre d'affaires issu des déclarations des entreprises auprès de l'Administration de la TVA	Seules les entreprises assujetties à la TVA sont reprises et les montants correspondent au chiffre d'affaires hors TVA. Les données utilisées sont provisoires. Des corrections y seront encore apportées.
Ratio de tourisme par produit correspondant.	Compte Satellite du tourisme en Wallonie 2018	Les données du CST portent sur 2016 mais les données utilisées sont des ratios qui évoluent de manière plus marginale avec le temps, sauf en cas de forte modification du nombre de touristes, ce qui n'a pas été le cas depuis 2016.

²¹ R² supérieur à 0,89 pour tous les modèles.

²² Marge de prévision pour le 4^{ème} trimestre de l'agrégat sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme émetteur.

2.1.4. Limites

Le chiffre d'affaires enregistré en 2020 dans le secteur du tourisme wallon peut être imputable à d'autres facteurs qu'aux mesures réglementaires et aux modifications de comportements que la crise sanitaire a entraîné. Parmi les autres facteurs possibles, on peut citer l'évolution du prix du pétrole et des carburants, une volonté chez les touristes de privilégier le tourisme local, l'instabilité politique au niveau de l'Etat fédéral... Néanmoins, même si elle est difficile à quantifier, on peut penser que l'intensité de l'influence de ces autres facteurs a été nettement plus faible que celle de la crise sanitaire. Nous faisons donc l'hypothèse d'imputer l'ensemble du manque à gagner estimé dans le présent document à la crise sanitaire.

Les données utilisées portent sur le chiffre d'affaires lié aux factures ou notes de crédit émises au cours d'un trimestre. Or, il existe dans de nombreux cas un décalage entre le moment où un bien est vendu ou un service est presté et le moment où il est facturé ou, dans le cas d'annulation, remboursé. C'est pourquoi, il peut y avoir des sous-estimations ou des surestimations du manque à gagner pour certains trimestres. C'est notamment le cas au cours du deuxième trimestre durant lequel de nombreuses entreprises ont remboursé des prestations qu'elles n'ont pas effectuées mais qu'elles avaient facturées au 1^{er} trimestre.

Pour le calcul de l'agrégat Industries du tourisme – part lié uniquement au tourisme, on a utilisé des ratios de tourisme par produit, qui ont été calculés hors période de crise sanitaire. Or, la crise sanitaire a entraîné des changements de comportements qui peuvent avoir modifié ces ratios dans certains sous-secteurs. Néanmoins, il nous semble plus judicieux d'utiliser les ratios existants plutôt que d'essayer d'en estimer de nouveaux en l'absence de données précises quant à l'évolution de la part que représente les touristes et excursionnistes dans l'activité des sous-secteurs étudiés.

La méthode de comparaison entre un chiffre d'affaires réel et un chiffre d'affaires prévu entraîne obligatoirement une imprécision liée à la marge de prévision. Ces imprécisions sont néanmoins limitées et le choix d'autres méthodes en aurait également entraîné, comme expliqué dans la présentation de la méthodologie.

Les données utilisées portent sur les entreprises assujetties à la TVA. Cependant, dans certains sous-secteurs faisant partie des agrégats analysés comme par exemple, les gîtes ou les chambres d'hôtes, certains établissements ne sont pas assujettis à la TVA parce qu'il s'agit d'activités occasionnelles.

Enfin, le manque à gagner n'est pas assimilable à une perte puisque la diminution de chiffre d'affaires peut être compensée par une diminution des coûts ou des nouvelles sources de revenus comme le chômage temporaire ou les différentes aides mises en place pour aider les entreprises. Un manque à gagner important peut donc aller de pair avec des pertes limitées ou inexistantes. L'ampleur du manque à gagner du secteur du tourisme wallon doit donc être mis en perspective avec l'ampleur des compensations des coûts mis en place par les pouvoirs publics et mobilisées par les entreprises depuis le début de la crise sanitaire.

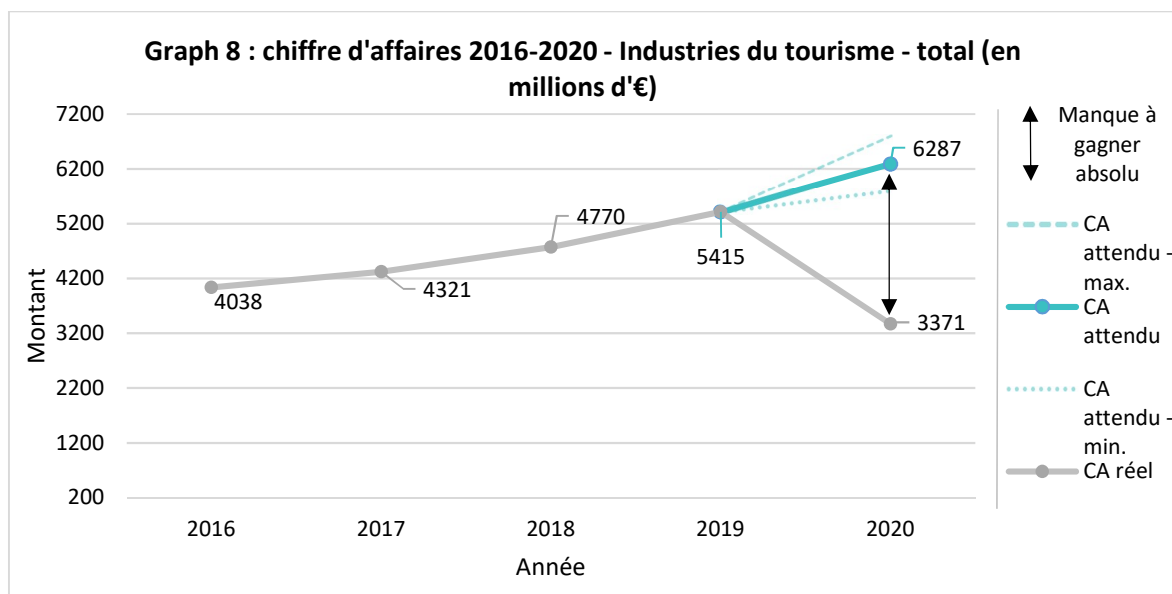
2.2. Présentation des résultats

2.2.1. Industries du tourisme

Chiffre d'affaires

En 2020, le chiffre d'affaires des Industries du tourisme est de 3.771 millions. C'est nettement moins que le chiffre d'affaires auquel elles pouvaient s'attendre pour cette même année qui est estimé à 6.287 millions ou même à la borne inférieure de cette estimation²³.

17



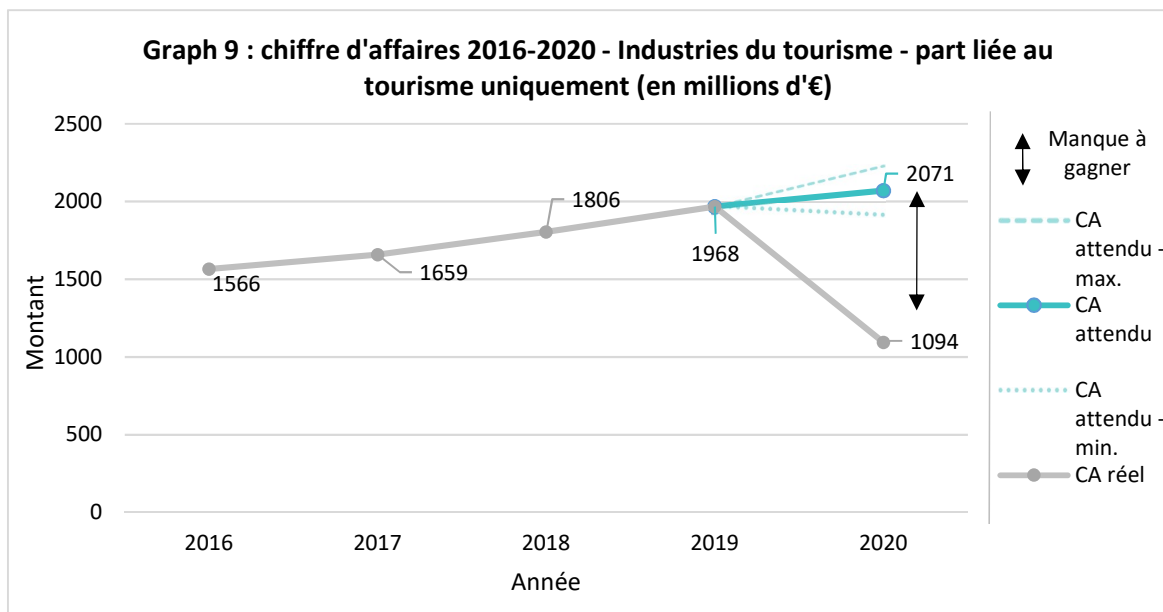
Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS

Il est possible d'estimer, à partir de ratios, la part du chiffre d'affaires des industries du tourisme qui est uniquement liée au tourisme²⁴. Celle-ci est en 2020 de 1.094 millions. C'est également nettement moins que le montant auquel on pouvait s'attendre pour cette année, qui est estimé à 2.071 millions ou même à la borne inférieure de cette estimation²⁵.

²³ Les bornes inférieures et supérieures des estimations sont reprises dans les graphiques en traits discontinus. Les valeurs des estimations sont reprises en annexe.

²⁴ Voir partie méthodologie pour des explications complètes à ce sujet.

²⁵ Les bornes inférieures et supérieures des estimations sont reprises dans les graphiques en traits discontinus. Les valeurs des estimations sont reprises en annexe.



Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS

Manque à gagner

A partir de ces chiffres, on estime²⁶ le manque à gagner absolu, soit la différence entre le chiffre d'affaires réalisé et le chiffre d'affaires attendu pour les industries du tourisme à près de 2,9 milliards d'euros en Wallonie en 2020.

Le manque à gagner relatif²⁷, qui correspond à la part du manque à gagner dans le chiffre d'affaires attendu en 2020, s'élève lui à 46%. Autrement dit, cela signifie que les industries du tourisme ont « manqué » ou n'ont pas réalisé 46% du chiffre d'affaires auquel elles pouvaient s'attendre en 2020, soit près de la moitié de celui-ci.

Le manque à gagner absolu lié uniquement au tourisme ou plutôt à la réduction de l'activité touristique en 2020 est lui, moins important en montant absolu et s'élève à près d'un milliard d'euros. Cependant, il est proportionnellement aussi important puisqu'il représente 47% du manque à gagner relatif.

Tableau 1 : Manque à gagner 2020 - Industries du tourisme (millions d'€)			
Manque à gagner – total			
	Estimation – borne inf.	Estimation	Estimation – borne sup
Manque à gagner absolu	2.419	2.916	3.414
Manque à gagner relatif	42%	46%	50%
Manque à gagner - lié au tourisme uniquement			

²⁶ Les bornes inférieures et supérieures de ces estimations sont reprises dans le tableau ci-dessous.

²⁷ Ce terme sera utilisé dans la suite du document à chaque fois pour désigner le manque à gagner d'un agrégat par rapport à son chiffre d'affaires attendu.

Manque à gagner absolu	824	977	1.130
Manque à gagner relatif	43%	47%	51%

Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OWT-IWEPS

Evolution du manque à gagner

Le niveau du manque à gagner relatif a fortement évolué au cours de la période. Il a été le plus important au 2^{ème} trimestre 2020 et le moins important au 1^{er} trimestre. En effet, il est, respectivement pour la part liée au tourisme uniquement et pour le total de 18% et 26% au 1^{er} trimestre et de 73% et 69% au 2^{ème} trimestre. Le niveau du manque à gagner au 1^{er} trimestre peut paraître important vu que le confinement n'a été effectif qu'à partir de la mi-mars. Néanmoins, des annulations de voyages ont commencé dès la fin du mois février et ont déjà affecté l'activité touristique des vacances de carnaval et de la première quinzaine du mois de mars.

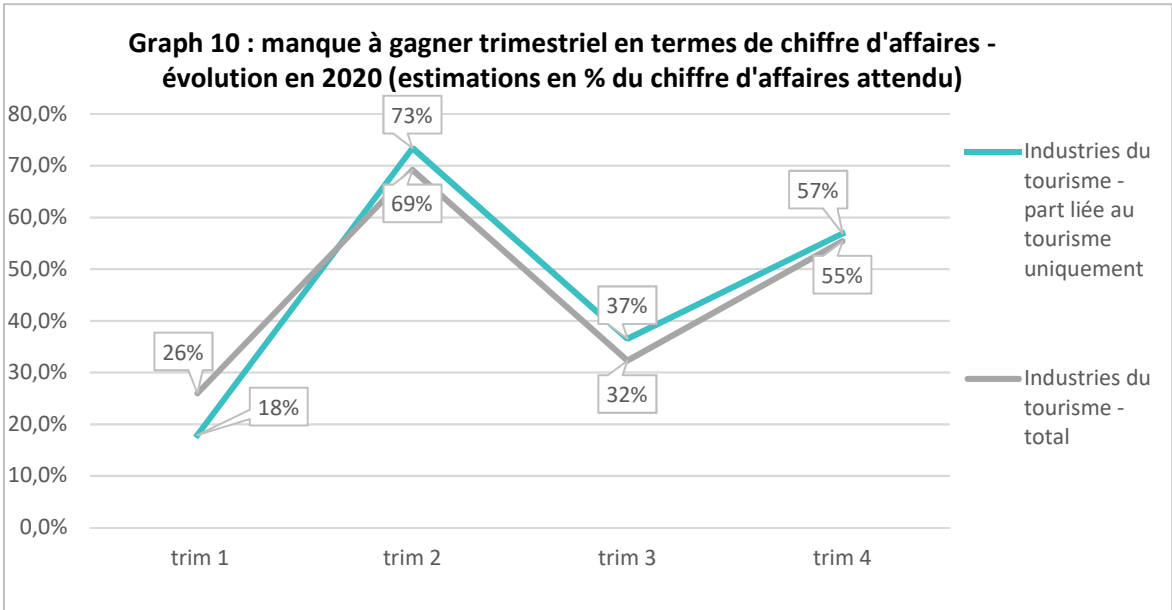
On notera que durant toute l'année 2020, le manque à gagner relatif a été d'au moins 26% t pour la part liée au tourisme uniquement et 18% pour le total. Ce manque à gagner relatif subit deux augmentations respectivement au 2^{ème} et au 4^{ème} trimestre qui correspondent aux 1^{ère} et 2^{ème} confinements lié à la crise sanitaire en Belgique et en Wallonie. Le niveau atteint au 4^{ème} trimestre est néanmoins inférieur à celui atteint au cours du 2^{ème} trimestre, qu'on prenne le manque à gagner relatif total ou celui lié au tourisme uniquement.

Le type de mesures réglementaires prises lors du 1^{er} et du 2^{ème} confinement peut contribuer à expliquer cette différence. En effet, lors du 2^{ème} confinement, les voyages non-essentiels en ce compris à l'étranger sont restés autorisés alors qu'ils ont été interdits pendant le 1^{er} confinement²⁸. De plus, pendant le 2^{ème} confinement, certains hébergements²⁹ et attractions touristiques³⁰ sont restés ouverts alors qu'ils étaient fermés pendant le 1^{er} confinement.

²⁸ Jusqu'au 18 mai 2020.

²⁹ Les hébergements touristiques ont été autorisés à ouvrir à l'exception des campings et villages de vacances.

³⁰ Les musées ont rouvert le 1 décembre 2020.



Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS³¹

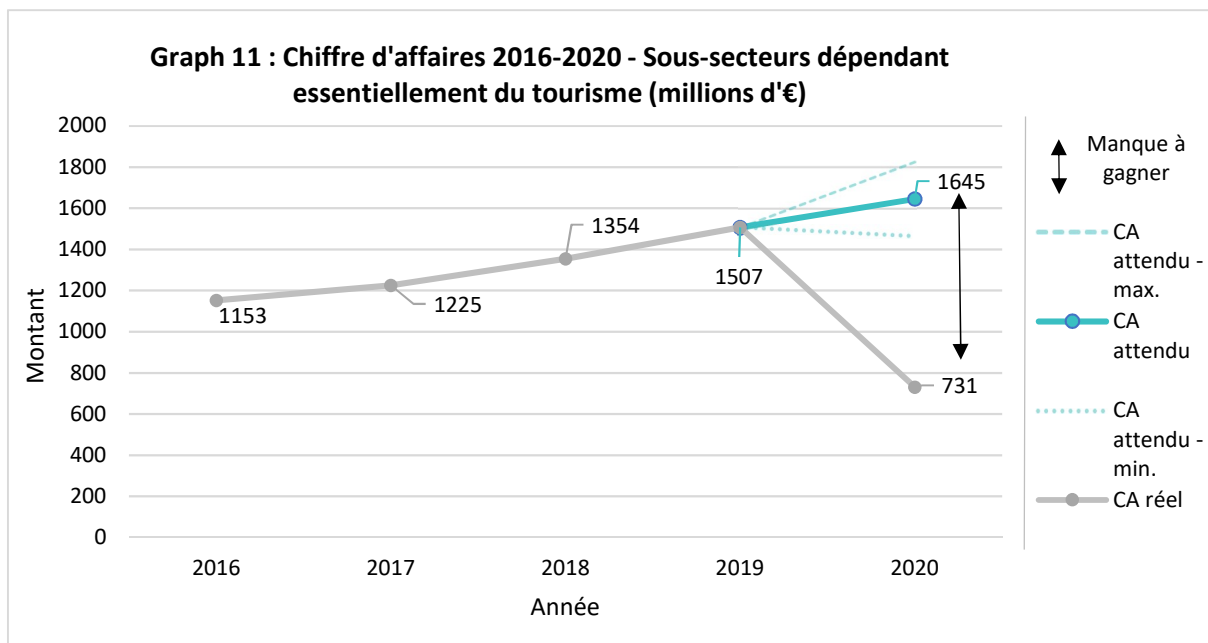
2.2.2. Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme

Chiffre d'affaires

Afin d'affiner encore l'analyse, on peut également isoler le chiffre d'affaires des sous-secteurs qui dépendent essentiellement du tourisme en excluant du calcul, entre autres, par rapport à l'agrégat « industrie du tourisme » le transport terrestre, la restauration, la location de véhicules, la gestion d'installations sportives et salles de sports...

En 2020, le chiffre d'affaires des sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme est de 731 millions. C'est nettement moins que le chiffre d'affaires auquel ils pouvaient s'attendre pour cette année, qui était estimé à 1.645 millions ou même à la borne inférieure de cette estimation³².

³¹ Dans le graphique ci-dessous, les bornes inférieures et supérieures des estimations n'ont pas été reprises dans un souci de lisibilité. Néanmoins, elles se situent dans les mêmes proportions que les bornes relatives aux estimations annuelles.
³² Les bornes inférieures et supérieures des estimations sont reprises dans les graphiques en traits discontinus. Les valeurs des estimations sont reprises en annexe.



Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS³³

Manque à gagner

A partir de ces chiffres, on estime³⁴ le manque à gagner absolu pour les sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme à 913 millions d'euros en Wallonie pour 2020. Il représente un manque à gagner relatif de 56%. Autrement dit, cela signifie que les sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme ont « manqué » ou n'ont pas réalisé près de 56% du chiffre d'affaires auquel ils pouvaient s'attendre en 2020, soit plus de la moitié de celui-ci.

Si l'on fait une distinction entre d'une part, les sous-secteurs dont l'activité dépend essentiellement du tourisme intérieur (appelés sous-secteurs « tourisme intérieur » dans la suite du document) et d'autre part, ceux dont l'activité dépend essentiellement du tourisme émetteur (appelés sous-secteurs « tourisme émetteur » dans la suite du document), on constate des différences notables au niveau du manque à gagner relatif subi en 2020. En effet, alors que pour les sous-secteurs « tourisme intérieur » il n'est « que » de 44%, il monte à 77% pour les sous-secteurs « tourisme émetteur ».

	Estimation – borne inf.	Estimation	Estimation – borne sup
Manque à gagner absolu	735	913	1.092
Manque à gagner relatif	50%	56%	60%
Sous-secteurs « tourisme intérieur »			

³³ Dans le graphique ci-dessous, les bornes inférieures et supérieures des estimations n'ont pas été reprises dans un souci de lisibilité. Néanmoins, elles se situent dans les mêmes proportions que les bornes relatives à l'estimation annuelle.

³⁴ Les bornes inférieures et supérieures de ces estimations sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Manque à gagner absolu	391	483	576
Manque à gagner relatif	39%	44%	49%
Sous-secteurs « tourisme émetteur »			
Manque à gagner absolu	344	430	516
Manque à gagner relatif	73%	77%	80%

Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS

Evolution du manque à gagner

Comme pour les industries du tourisme, le manque à gagner relatif des sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme a été le plus faible au 1^{er} trimestre où il est de 25%. Il est le plus important au 2^{ème} trimestre 2020 où il a atteint 85% et même plus de 100% pour les sous-secteurs « tourisme émetteur³⁵ ».

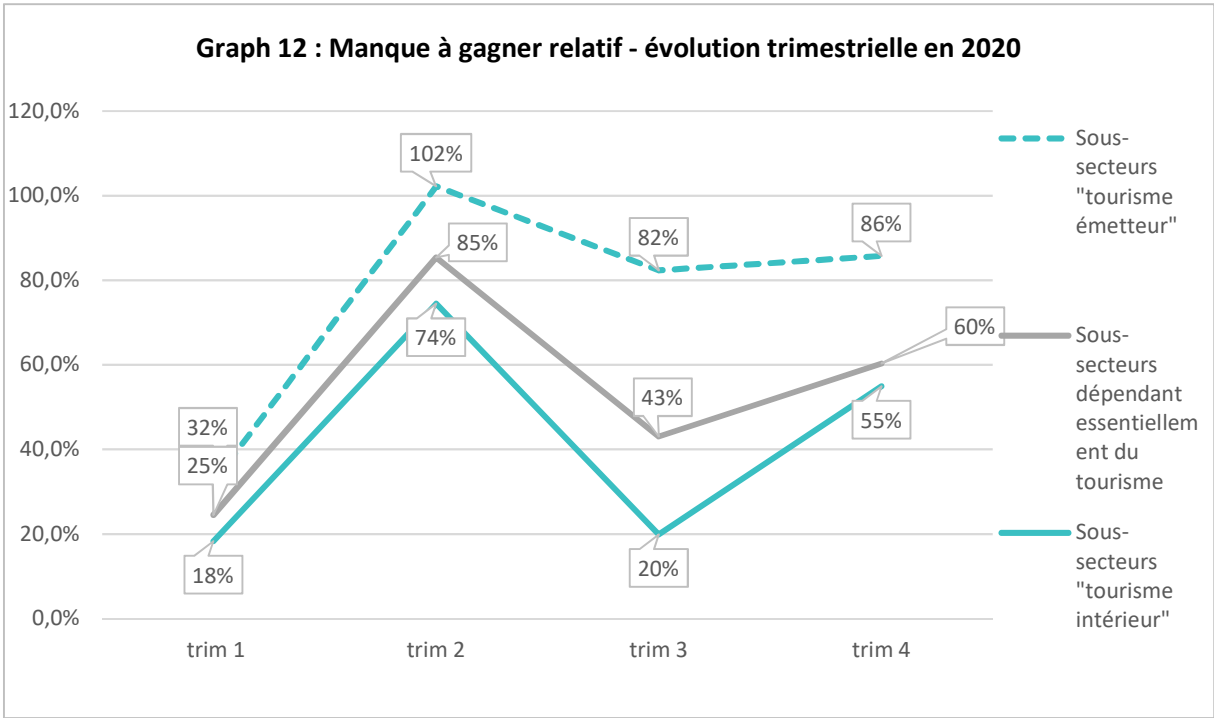
Au troisième trimestre, on observe une baisse du manque à gagner relatif dont l'ampleur diffère significativement entre les sous-secteurs « tourisme émetteur » et « tourisme intérieur ». Pour ces derniers, le manque à gagner relatif est presque divisé par 5 entre le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre, alors que pour les sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme émetteur, il ne diminue que d'un peu plus de 20% au cours de la même période. Ces trajectoires contrastées sont à mettre en parallèle avec deux phénomènes connexes liés à la crise sanitaire : la diminution des départs à l'étrangers³⁶ d'une part, et, l'augmentation du tourisme domestique³⁷ d'autre part.

Au 4^{ème} trimestre, le manque à gagner relatif des sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme repart à la hausse et atteint 60% soit un niveau néanmoins inférieur au niveau atteint au 2^{ème} trimestre où il était de 85%.

³⁵ Ce niveau supérieur à 100% équivaut à un chiffre d'affaires négatif. Celui-ci s'explique par la conjonction d'une quasi-absence de rentrées financières liée à l'interdiction des voyages non essentiels à l'étranger et aux sorties financières liées aux remboursements de prestations facturées précédemment

³⁶ L'aéroport de Charleroi a rapporté une baisse de 69% du nombre de passagers en 2020 par rapport à 2019

³⁷ Depuis le début de la crise sanitaire, les nuitées mensuelles de touristes d'origine belge ont toujours enregistré une baisse moins importante entre 2019 et 2020 que les nuitées de touristes d'origine étrangère. De plus, au cours des mois de juillet, août et septembre, les nuitées de touristes d'origine belge ont connu en moyenne une croissance de près de 30% par rapport à 2019.



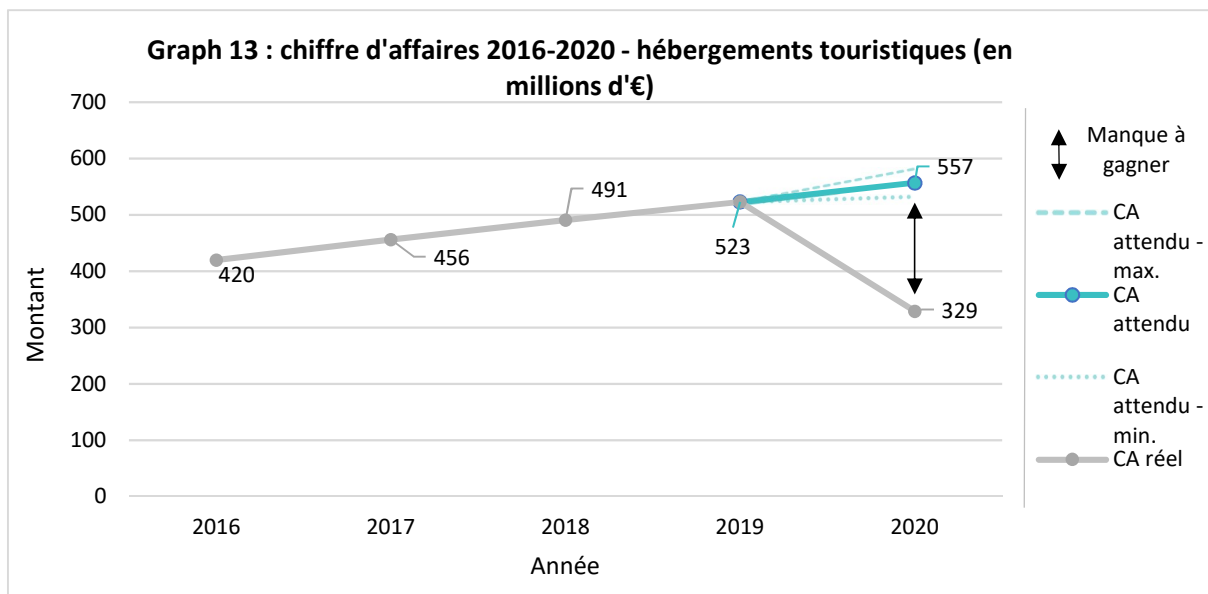
Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OWT-IWEPS

2.2.3. Hébergements touristiques

Chiffre d'affaires

En 2020, le chiffre d'affaires du sous-secteur des hébergements touristiques est de 329 millions. C'est nettement moins que le chiffre d'affaires auquel il pouvait s'attendre pour cette année qui est estimé à 557 millions ou même à la borne inférieure de cette estimation³⁸.

³⁸ Les bornes inférieures et supérieures des estimations sont reprises dans les graphiques en traits discontinus. Les valeurs des estimations sont reprises en annexe.



Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs Owt-IWEPS

Manque à gagner

A partir de ces chiffres, on estime³⁹ le manque à gagner absolu pour ce secteur à 228 millions d'euros en Wallonie en 2020 soit un manque à gagner relatif de 41%. Autrement dit, cela signifie que ce sous-secteur a manqué ou n'a pas réalisé 41% du chiffre d'affaires auquel il pouvait s'attendre en 2020.

Ces estimations sont cohérentes avec la baisse des nuitées enregistrées dans les hébergements touristiques en Wallonie entre 2019 et 2020 qui s'élève à 38,8%⁴⁰

	Estimation borne inf.	Estimation	Estimation borne sup
Manque à gagner absolu	203	228	252
Manque à gagner relatif	38%	41%	43%

Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs Owt-IWEPS

Evolution du manque à gagner

Comme pour les autres agrégats analysés, le manque à gagner relatif a été le plus important au 2^{ème} trimestre 2020 et le moins important au 1^{er} trimestre. L'amplitude des variations du manque à gagner relatif est quant à elle beaucoup plus grande que pour le secteur du tourisme wallon⁴¹. De plus le manque à gagner relatif atteint un niveau minimum de 13% qui est bien plus faible que celui du secteur du tourisme wallon dans son ensemble. Cette évolution est à mettre en parallèle avec

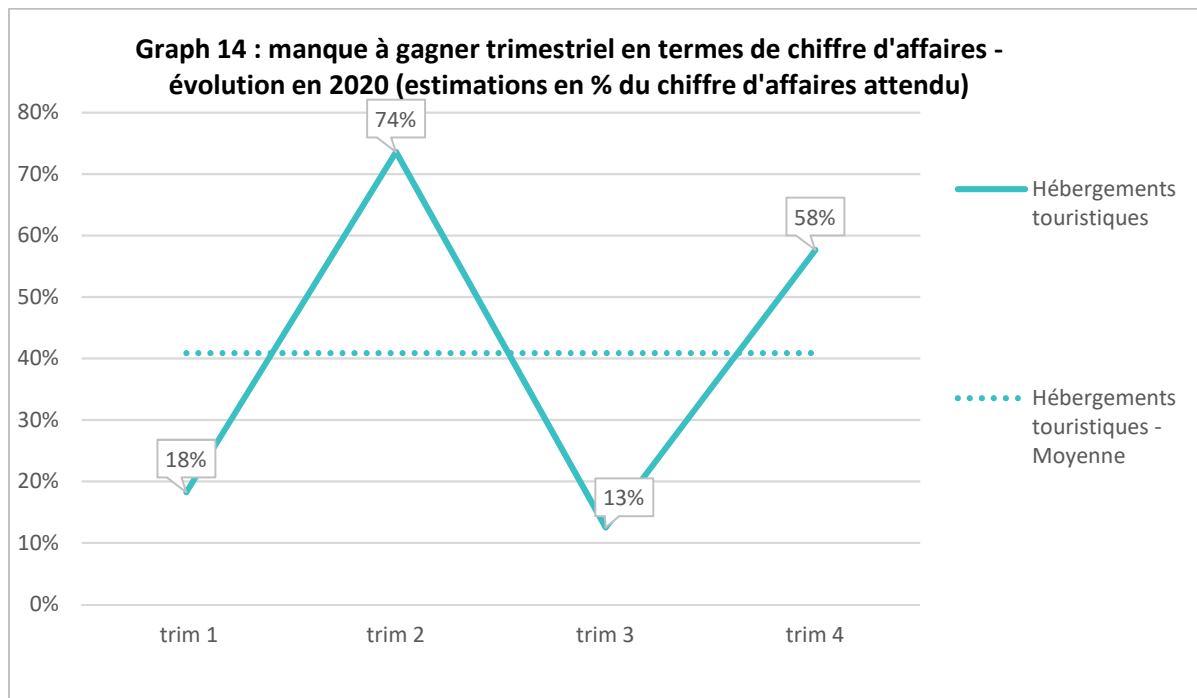
³⁹ Les bornes inférieures et supérieures de ces estimations sont reprises dans le tableau ci-dessous.

⁴⁰ Statbel, *Arrivées et nuitées touristiques en 2020*, calculs Owt pour la période janvier-novembre à partir des données provisoires.

⁴¹ Qui sont comparées avec les industries du tourisme ou les sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme.

la forte augmentation du tourisme intérieur qui, pour ce secteur, a vraisemblablement compensé partiellement la réduction du nombre de nuitées des touristes étrangers. Celle-ci a permis d’atteindre pendant les mois d’été des niveaux d’occupation presque comparables à ceux d’autres années.

On notera que, comme pour les autres agrégats, le manque à gagner relatif repart à la hausse au 4^{ème} trimestre où il s’élève à 58%, soit un niveau élevé mais encore inférieur à celui du 3^{ème} trimestre.



Source : Statbel, chiffre d’affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS

2.2.4. Comparaison entre le secteur du tourisme wallon et l’économie wallonne dans son ensemble

Comparaison entre le manque à gagner relatif du secteur du tourisme wallon et de l’économie wallonne dans son ensemble

Il est intéressant de comparer le manque à gagner relatif enregistré en 2020 dans le secteur du tourisme wallon et dans l’économie wallonne afin de déterminer si il a été plus affecté par la situation en 2020.

Le manque à gagner relatif du secteur du tourisme wallon varie entre minimum 42% et maximum 61% selon les agrégats et les estimations utilisées. Le manque à gagner relatif pour la même période pour l’ensemble de l’économie wallonne est quant à lui situé entre 7,5% et 11,5% selon les estimations utilisées.

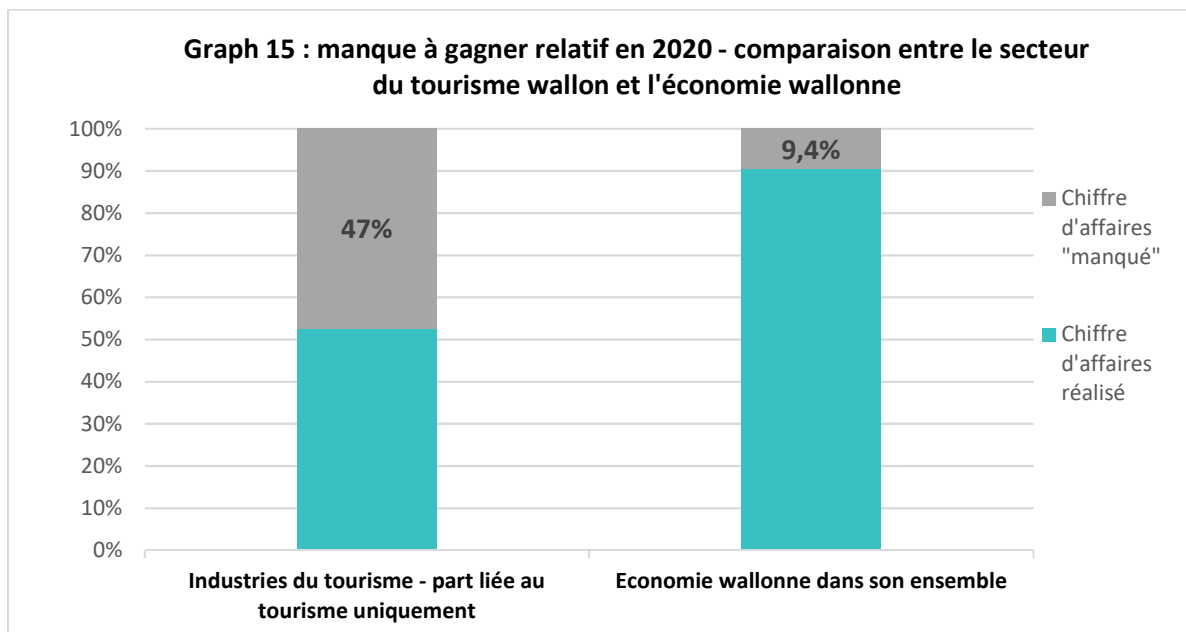
Tableau 4 : manque à gagner relatif de chaque agrégat (estimations en millions d'€)			
	Estimation borne inf.	Estimation moyenne	Estimation borne sup

Industries du tourisme - total	42%	46%	50%
Industries du tourisme - part liée au tourisme uniquement	43%	47%	51%
Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme	50%	56%	60%
Economie wallonne dans son ensemble	7,5%	9,4%	11,5%

Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS

Afin d'effectuer la comparaison, on a choisi l'agrégat « Industries du tourisme - part liée au tourisme uniquement », qui est le plus pertinent pour caractériser le secteur du tourisme wallon et l'estimation moyenne pour cet agrégat et l'économie wallonne qui est l'hypothèse la plus raisonnable.

On constate alors que le manque à gagner relatif du secteur du tourisme wallon est presque cinq fois plus important que celui subi par tous les secteurs en Wallonie. En effet, pour le secteur du tourisme wallon, il est de 47% alors que pour l'économie wallonne dans son ensemble, il est de 9,4%.



Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS

Si l'on effectue la comparaison sur d'autres agrégats ou en utilisant les bornes inférieures et supérieures de l'estimation, le manque à gagner relatif enregistré par le secteur du tourisme wallon reste dans tous les cas au moins quatre fois plus important que celui de l'économie wallonne dans son ensemble⁴².

⁴²Comparaison entre la borne inférieure de l'estimation pour les industries du tourisme et borne supérieure de l'estimation pour l'économie wallonne.

Contribution du secteur du tourisme wallon au manque à gagner de l'économie wallonne dans son ensemble

Le manque à gagner absolu du secteur du tourisme wallon peut aussi être comparé au manque à gagner absolu de l'ensemble de l'économie wallonne. Il s'agit d'un indicateur différent de l'indicateur manque à gagner relatif puisqu'on y analyse la contribution du manque à gagner du secteur du tourisme wallon à l'ensemble du manque à gagner de l'économie wallonne.

Selon le type d'agrégats qu'on utilise pour caractériser le tourisme et la borne de l'estimation qu'on utilise pour déterminer le manque à gagner absolu en 2020 du secteur du tourisme wallon, cette contribution au manque à gagner total représente entre minimum 5,5% et maximum 22,7%.

Afin d'interpréter correctement cet indicateur, il est nécessaire de le mettre en perspective avec le poids du secteur du tourisme wallon dans l'ensemble de l'économie wallonne. En effet, plus un secteur a été affecté par la crise, plus sa contribution au manque à gagner total excédera son poids dans le chiffre d'affaires total.

La part que représente le secteur du tourisme wallon dans l'économie wallonne en moyenne sur la période 2016-2019 se situe entre 0,9% et 3,2% du chiffre d'affaires⁴³ selon les agrégats utilisés pour caractériser le tourisme. En 2020, cette part est plus faible, ce qui illustre bien qu'au cours de cette année, le secteur a subi une contraction plus importante que celle subie par l'ensemble de l'économie wallonne.

Tableau 5 : part de chaque agrégat dans le manque à gagner en termes de CA et le CA de l'ensemble de l'économie wallonne - (estimations en millions d'€)					
	Part dans le manque à gagner 2020			Part dans le CA - moyenne 2016-2019	Part dans le CA - 2020
	Estimation borne inf.	Estimation	Estimation borne sup.		
Industries du tourisme - total	16,1%	19,4%	22,7%	3,2%	2,3%
Industries du tourisme - part liée au tourisme uniquement	5,5%	6,5%	7,5%	1,2%	0,8%
Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme	5,5%	6,5%	7,5%	0,9%	0,5%

Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS

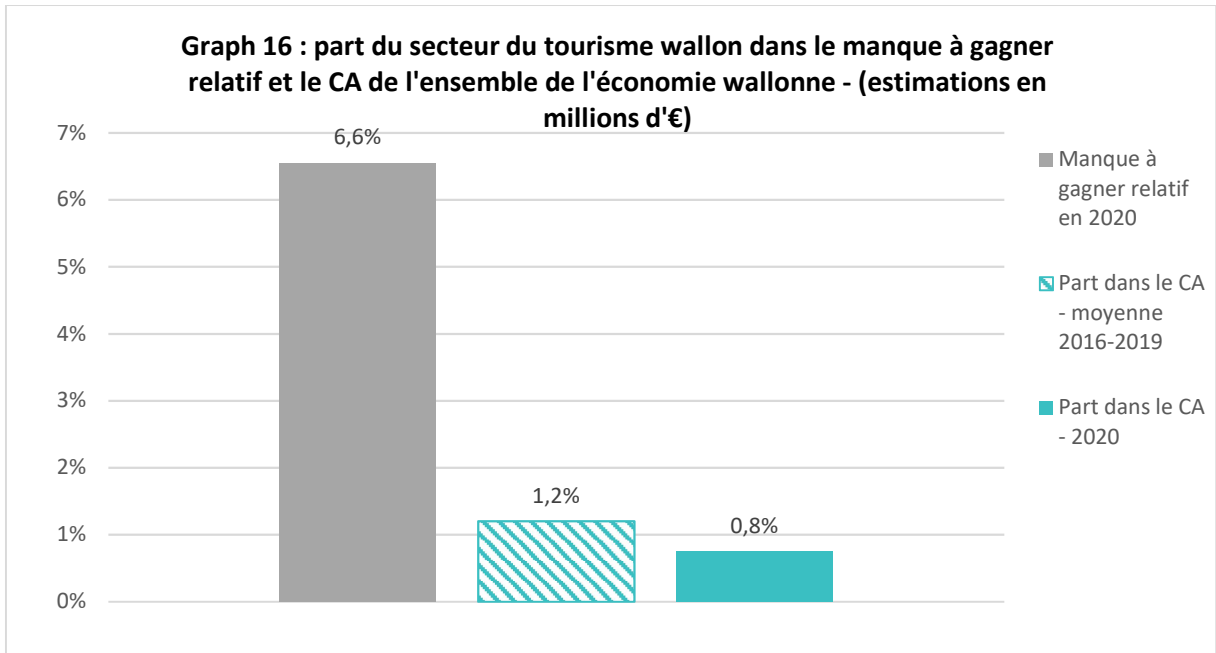
Pour effectuer la comparaison, on a posé les mêmes choix qu'à la section précédente⁴⁴.

⁴³ On notera que, comme il s'agit d'un secteur où l'intensité en termes de valeur ajoutée et d'emploi est importante, le poids en termes de chiffre d'affaires est sous-évalué par rapport au poids économique global du secteur.

⁴⁴ A savoir, prendre les estimations moyennes et caractériser le secteur du tourisme wallon avec l'agrégat « Industries du tourisme - part liée au tourisme uniquement ».

On constate alors que la contribution du secteur du tourisme wallon au manque à gagner total qui s'élève à 6,6% est cinq fois plus élevée que la part du chiffre d'affaires que le secteur représente dans l'économie wallonne, en moyenne, au cours des dernières années.

Si l'on effectue la comparaison en caractérisant le secteur du tourisme wallon avec d'autres agrégats ou en utilisant les bornes inférieures des estimations, la part de la contribution du secteur du tourisme wallon au manque à gagner total reste au moins quatre fois plus élevée⁴⁵ que la part que représente son poids en termes de chiffre d'affaires dans l'économie wallonne au cours de la période 2016-2019.



Source : Statbel, chiffre d'affaires déclaré à la TVA - calculs OwT-IWEPS

⁴⁵ Comparaison entre la borne inférieure de l'estimation pour les industries du tourisme et borne supérieure de la part moyenne de cet agrégat dans l'économie wallonne pour la période 2016-2019.

3. Partie 2 : recours au chômage temporaire

Les indicateurs de « recours au chômage temporaire » dans le tourisme analysés dans cette partie sont des ratios entre le nombre de chômeurs temporaires ou le nombre de jours de chômage temporaire et le nombre de salariés (en nombre absolu ou en équivalents temps plein) dans le secteur du tourisme wallon.

Ils donnent dans certaines limites⁴⁶ une mesure de l'inactivité qu'a engendré la crise sanitaire dans le secteur du tourisme wallon. Cette inactivité peut être liée aux mesures réglementaires de fermeture empêchant l'exercice de l'activité, à une baisse de la demande mais également à l'impossibilité pour certains secteurs d'effectuer leurs prestations en télétravail ou en respectant les mesures sanitaires.

Comme expliqué dans l'introduction, ils sont calculés selon plusieurs agrégats différents :

- Industries du tourisme
- Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme (intérieur et émetteur)⁴⁷
- Hébergements touristiques

3.1. Méthodologie

3.1.1. Définition des agrégats utilisés

On a essayé d'utiliser les agrégats tourisme tels que définis dans la partie relative au manque à gagner⁴⁸. Néanmoins, ces agrégats sont définis au niveau NACE 5 alors que les données relatives au chômage temporaire sont uniquement disponibles au niveau NACE 3.

C'est pourquoi, les agrégats utilisés portent sur une sélection légèrement différente de secteurs NACE. En effet, pour chaque agrégat, on a retenu uniquement les secteurs NACE 3 dont au moins la moitié des salariés est occupée dans un secteur NACE 5 appartenant à l'agrégat⁴⁹. Cela a conduit à l'exclusion de certains secteurs NACE 3 du périmètre d'analyse des agrégats. Par exemple, dans l'agrégat « Industrie du tourisme » on retrouve au niveau NACE 5, le secteur 77210 « Location et location-bail d'articles de loisir et de sport » qui fait partie au niveau NACE 3 du secteur 772 « Location et location-bail de biens personnels et domestiques ». Cependant ce secteur 77210 occupe seulement 3,1% de l'ensemble du secteur 772, c'est pourquoi, on l'a exclu de l'agrégat pour cette analyse. La composition des différents agrégats, adaptée selon cette méthode pour l'analyse au niveau du chômage temporaire, est reprise en annexe.

⁴⁶ Qui sont exposées à la section 3.1.4 du document

⁴⁷ Une distinction a été opérée entre les sous-secteurs dont l'activité dépend essentiellement des voyages et excursions en Wallonie et ceux dont l'activité dépend essentiellement des voyages et excursions de wallons en dehors de la Wallonie. Le détail des sous-secteurs couverts est repris à la section 2.1.1.

⁴⁸ Voir section 2.1.1 pour le détail des différents agrégats.

⁴⁹ Cette évaluation a été faite sur les dernières données disponibles au niveau wallon, à savoir le 2^{ème} trimestre 2019.

Après cette sélection, on peut formuler l'hypothèse que les tendances observées au niveau des secteurs NACE 3 retenus reflètent les tendances des sous-secteurs « touristiques » le composant. En effet, pour 15 des 16 sous-secteurs retenus, la part des postes de travail « tourisme » est supérieure à 75%⁵⁰ et pour 11 d'entre eux, elle est de 100%.

3.1.2. Méthode de calcul des indicateurs utilisés

La méthode utilisée est la même que celle de l'analyse des données du chômage temporaire réalisée par l'IWEPS. Les éléments principaux de cette méthode sont présentés sommairement ci-dessous. L'exposé détaillé de cette méthode est repris dans un article de l'IWEPS présentant les dernières données en matière de chômage temporaire ⁵¹.

L'analyse porte sur la période de mars à décembre 2020 et le recours au chômage temporaire pour cause de force majeure du coronavirus dans les entreprises situées en Wallonie. L'analyse a été réalisée à partir des données fournies par l'ONSS⁵², l'ONEM⁵³ et la BCSS⁵⁴.

Trois indicateurs ont été utilisés pour analyser le recours au chômage temporaire sur l'ensemble de la période analysée.

- Taux de chômage temporaire en postes de travail de travail : il s'agit du nombre de chômeurs temporaires au cours de la période, divisé par le nombre de salariés occupés dans le secteur en moyenne⁵⁵ au cours de la période analysée.
- Nombre moyen de jours de chômage temporaire: il s'agit du nombre de jours de chômage temporaire divisé par le nombre de chômeurs temporaires au cours de la période analysée : soit le mois, soit l'entièreté de la période.
- Taux de chômage temporaire en ETP : nombre de jours de chômage temporaire divisé par 26, rapporté au nombre de salariés en équivalents temps plein estimé par l'IWEPS sur la base des données de l'ONSS et du Bureau fédéral du Plan⁵⁶. Cet indicateur a l'avantage de donner une indication qui intègre une pondération liée au poids de chaque secteur composant les agrégats analysés en termes de volume d'emplois salariés.

Tous ces indicateurs ont été utilisés pour analyser le recours au chômage temporaire au cours de l'ensemble de la période analysée (mois de mars à décembre) ainsi que pour les analyses mensuelles portant sur un seul agrégat.

⁵⁰ Voir annexe pour le détail des sous-secteurs retenus

⁵¹ A paraître

⁵² Office national de sécurité social.

⁵³ Office national de l'emploi.

⁵⁴ Banque Carrefour de la Sécurité sociale.

⁵⁵ Les chiffres de la population des salariés se réfèrent au deuxième trimestre pour les mois de mars à juin et au troisième trimestre de juillet à novembre et à une moyenne des deux trimestres lorsque la période analysée est l'année.

⁵⁶ Compte tenu de la disponibilité des données, le nombre d'équivalents temps plein a été estimé au niveau NACE3 à partir des ratio postes de travail/ETP évalué au niveau NACE 2 auxquels ils correspondent.

Pour les analyses mensuelles portant sur la comparaison entre plusieurs agrégats, le taux de chômage en ETP a été utilisé⁵⁷. En effet, l'utilisation de plusieurs indicateurs dans ce type de cas ne permet pas une lisibilité suffisante et le taux en ETP synthétise les informations données par les deux autres indicateurs, d'où son utilisation.

De plus, dans un même souci de lisibilité, dans les graphiques et les tableaux il est simplement fait référence au taux en postes de travail, au nombre de jours et au taux en ETP et lorsque les niveaux des différents taux sont cités, le taux en postes de travail est toujours cité en premier.

3.1.3. Sources utilisées

Données	Sources	Commentaires
Nombre de salariés pour lesquels il a été fait recours au chômage temporaire au cours de chaque mois	ONSS-ONEM-BCSS	Les données utilisées sont des données provisoires qui sont susceptibles de modifications en particulier pour les mois les plus récents.
Nombre de jours pour lesquels il a été fait recours au chômage temporaire au cours de chaque mois	ONSS-ONEM-BCSS	Les données utilisées sont des données provisoires qui sont susceptibles de modifications en particulier pour les mois les plus récents qui sont incomplets.
Nombre de salariés occupés dans le secteur à la fin du trimestre.	ONSS-ONEM-BCSS	Les données utilisées sont des données provisoires qui portent sur les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestres 2020.
Estimation du nombre d'équivalents temps plein dans chaque secteur	Bureau Fédéral du Plan	Les estimations ont été réalisées pour la situation au mois de mars 2020.

⁵⁷ Sauf pour une comparaison du nombre moyen de jours à la fin de l'analyse.

Limites générales

Les limites de la méthodologie utilisée dans cette partie sont similaires à celles de l'analyse des données du chômage temporaire réalisée par l'IWEPS. L'exposé détaillé de cette méthode est repris dans un article de l'IWEPS présentant les dernières données en matière de chômage temporaire ⁵⁸.

Tout d'abord, le recours au chômage temporaire peut être faible dans un secteur parce que la réduction d'activité se traduit sous une autre forme que la mise au chômage temporaire. La limitation des embauches, la non reconduction de contrats d'intérim ou de contrats à durée déterminée ou encore les licenciements constituent d'autres leviers d'ajustement des effectifs au volume d'activité pour les entreprises. Néanmoins, comme la crise sanitaire est « relativement » récente et a été perçue à ses débuts comme un phénomène temporaire, on peut penser que pour les premiers mois de la crise, la mise au chômage temporaire a été le levier principal d'ajustement de l'activité à la crise sanitaire. Cette hypothèse est confirmée par un sondage mené par le Centre de Compétences Tourisme du Forem⁵⁹ dans lequel la part d'employés du secteur du Tourisme interrogée rapportant une perte d'emploi est de 2,8% en mai et de 2,3% en octobre 2020.

Ensuite, l'analyse du recours au chômage temporaire ne porte que sur l'inactivité des travailleurs salariés sans intégrer l'inactivité des travailleurs indépendants. L'analyse du recours au droit passerelle pourrait servir d'indicateur d'inactivité chez les indépendants et venir compléter l'analyse. Cependant, celui-ci n'a pas été octroyé exclusivement à des travailleurs indépendants dont l'activité était fermée, il ne reflète donc pas totalement l'inactivité des travailleurs indépendants.

Limites propres à l'utilisation d'agrégats « tourisme »

Compte-tenu de la disponibilité des données à un niveau NACE 3 pour les données relatives au chômage temporaire et au niveau NACE 2 pour les données relatives aux équivalents temps plein, deux hypothèses ont dû être posées :

- les tendances en termes de recours au chômage temporaire au niveau des secteurs NACE 3 retenus reflètent les tendances des sous-secteurs « touristiques » le composant.
- les ratio de nombre d'équivalents temps plein par poste de travail au niveau des secteurs NACE 2 est similaire dans tous les secteurs NACE 3 le composant pour les secteurs NACE 2 liés aux agrégats tourisme⁶⁰

Ces hypothèses paraissent raisonnables mais peuvent entraîner des approximations dans l'analyse, c'est pourquoi il est nécessaire de rappeler qu'il ne s'agit que d'estimations. De plus, compte-tenu de ces limites, il n'est pas possible de faire des estimations du nombre total de salariés ayant eu

⁵⁸ A paraître

⁵⁹ Le Forem Centre de Compétences Tourisme, *Enquête auprès des travailleurs du tourisme en Wallonie et à Bruxelles*, Octobre 2020

⁶⁰ En l'occurrence : 49,50,51,55,56,77,79,81,91, 93.

recours au chômage temporaire ou du nombre total de jours de chômage temporaire dans le secteur du tourisme wallon tels qu'on les définit au niveau NACE 5. C'est pourquoi, l'analyse porte uniquement sur des indicateurs où une pondération par le nombre de salariés ou d'équivalents temps plein intervient.

3.2. Présentation des résultats

3.2.1. Industries du tourisme

33

Recours au chômage temporaire en 2020

Au cours de la période analysée, soit du mois de mars au mois de décembre 2020, le taux de chômage temporaire en postes de travail dans les industries du tourisme est de 32%. Cela signifie qu'elles ont eu recours au chômage temporaire en moyenne pour près d'un tiers de leurs salariés.

Le nombre moyen de jours de chômage temporaire est lui de 14,9 jours. Cela signifie que les salariés mis au chômage temporaire l'ont été en moyenne pendant presque 3 semaines.

Si l'on rapporte le nombre de jours de chômage temporaire à une estimation du nombre d'équivalents temps plein occupés dans le secteur sur l'ensemble de la période, on arrive à un taux de chômage temporaire en ETP de 24%.

Cela signifie qu'en moyenne, on estime que les salariés des industries du tourisme ont été mis au chômage temporaire pendant près d'un quart de leur temps de travail depuis le début de la crise sanitaire.

Tableau 7 : recours au chômage temporaire en 2020 - Industries du tourisme	
Taux en postes de travail - moyenne sur la période	32%
Nombre moyen de jours - moyenne sur la période	14,9
Taux en ETP - moyenne sur la période	24%

Source : ONSS-ONEM-BCSS - calculs OwT-IWEPS

Evolution mensuelle du recours au chômage temporaire en 2020⁶¹

Au cours de la période analysée, les industries du tourisme ont eu recours au chômage temporaire avec une intensité très variable selon les périodes.

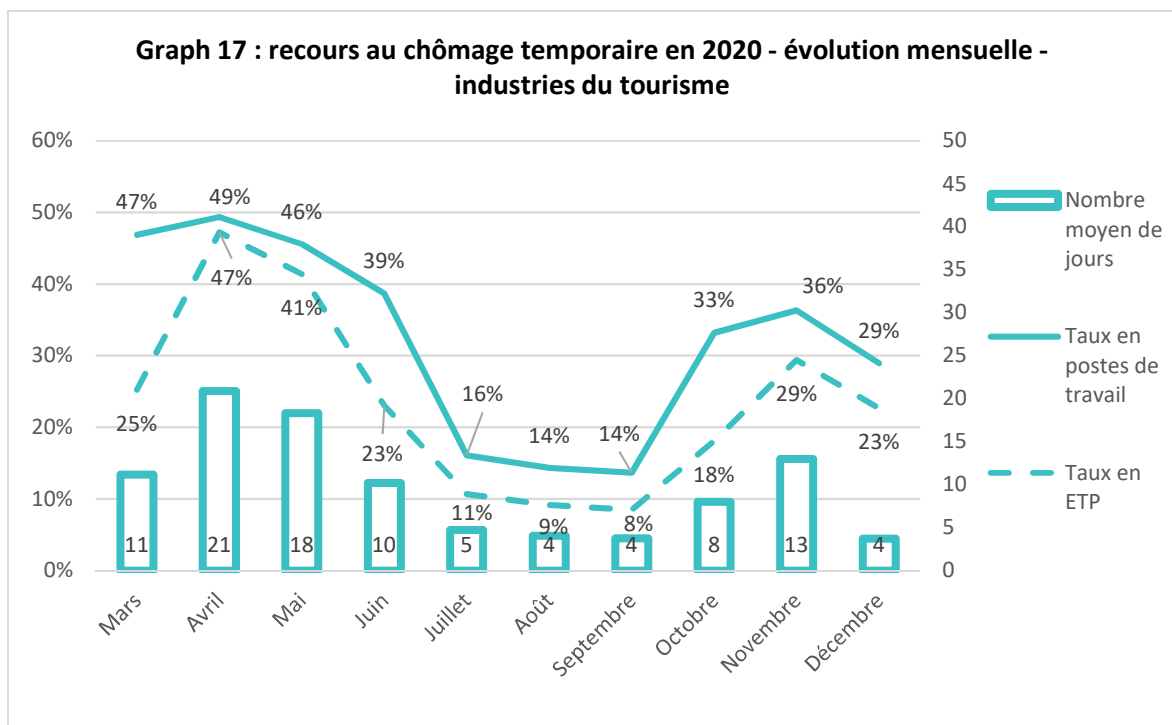
Le recours au chômage temporaire a été le plus marqué au mois d'avril où les taux de chômage temporaire en postes de travail et en ETP atteignent leur maximum à respectivement⁶² 49% et 47%. A partir des mois de mai et juin, les deux taux ont diminué pour se stabiliser à un niveau palier au cours des mois d'été, où ils se situent toujours à un niveau inférieur ou égal à 16% pour le taux en

⁶¹ Période de mars à décembre 2020.

⁶² Par convention, dans la suite du document on citera toujours d'abord le taux en postes de travail et ensuite le taux en ETP.

postes de travail et à 11% pour le taux en ETP. Il connaît une nouvelle hausse au cours des mois d'octobre et novembre qui correspond aux mesures liées au 2^{ème} confinement mais sans pour autant atteindre le même niveau qu'au mois d'avril⁶³. Au cours des deux derniers mois de l'année, les deux indicateurs sont repartis à la baisse. On notera néanmoins, que les chiffres pour les mois de novembre et décembre sont provisoires et que la tendance observée au cours de ces mois pourrait se modifier lors de la mise à jour des données.

Les mêmes tendances s'observent au niveau du nombre moyen de jours de chômage temporaire. Dans les industries du tourisme, celui-ci atteint un minimum de 4 jours et un maximum de 21 jours. Il connaît une diminution substantielle au cours des mois d'été, où il se situe toujours à 5 jours ou moins avant de connaître une nouvelle hausse jusqu'en novembre, avant de baisser à nouveau. On notera néanmoins que les chiffres pour les mois de novembre et décembre sont incomplets et que la tendance observée au cours de ces mois pourrait résulter de cette incomplétude des données.



Source : ONSS-ONEM-BCSS - calculs OwT-IWEPS

3.2.2. Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme

Recours au chômage temporaire en 2020

Au cours de la période analysée, on observe que le taux de chômage temporaire en postes de travail dans les sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme est de 46%. Cela signifie qu'ils ont eu recours au chômage temporaire en moyenne pour presque la moitié de leurs salariés. Le nombre moyen de jours de chômage temporaire est lui de 15,1 jours. Cela signifie que les salariés mis au chômage temporaire l'ont été en moyenne pendant presque 3 semaines. Le taux

⁶³ Cette différence dans le maximum atteint lors du 1^{er} et du 2^{ème} confinement est à mettre en lien avec les différences dans les mesures réglementaires prises lors de ces deux périodes qui sont évoquées à la page 16 de ce document.

de chômage temporaire en ETP est quant à lui de 34%. Cela signifie qu'en moyenne, on estime que les salariés dans ces sous-secteurs ont été mis au chômage temporaire pendant plus d'un tiers de leur temps de travail, ceci depuis le début de la crise sanitaire.

Pour les deux taux analysés, on observe une forte différence selon que l'activité des sous-secteurs dépend essentiellement du tourisme intérieur⁶⁴ ou du tourisme émetteur⁶⁵. Le taux chômage temporaire en postes de travail est beaucoup plus important pour les sous-secteurs « tourisme émetteur » où il atteint 82% alors qu'il se limite à 41% pour les sous-secteurs « tourisme intérieur ». La différence entre les deux types de sous-secteurs apparaît dans les mêmes proportions pour le taux de chômage temporaire en ETP. Pour les sous-secteurs « tourisme émetteur », ce taux est de 59% alors que dans les sous-secteurs « tourisme intérieur » ce taux n'est que de 30%⁶⁶.

Ce qui signifie que les salariés ont été mis au chômage temporaire pendant près de 60% de leur temps de travail dans les sous-secteurs « tourisme émetteur » contre un peu moins d'un tiers de celui-ci dans les sous-secteurs « tourisme intérieur ».

La différence s'observe également pour le nombre de jours de chômage temporaire mais de manière beaucoup moins marquée puisque celle-ci est d'environ 10%.

Tableau 8 : recours au chômage temporaire en 2020 – sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme			
	Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme (intérieur & émetteur)	Sous-secteurs « tourisme intérieur »	Sous-secteurs « tourisme émetteur »
Taux en postes de travail - moyenne sur la période	46%	41%	82%
Nombre moyen de jours - moyenne sur la période	15,1	14,8	16,3
Taux en ETP - moyenne sur la période	34%	30%	59%

Source : ONSS-ONEM-BCSS - calculs OwT-IWEPS

Evolution mensuelle du recours au chômage temporaire en 2020

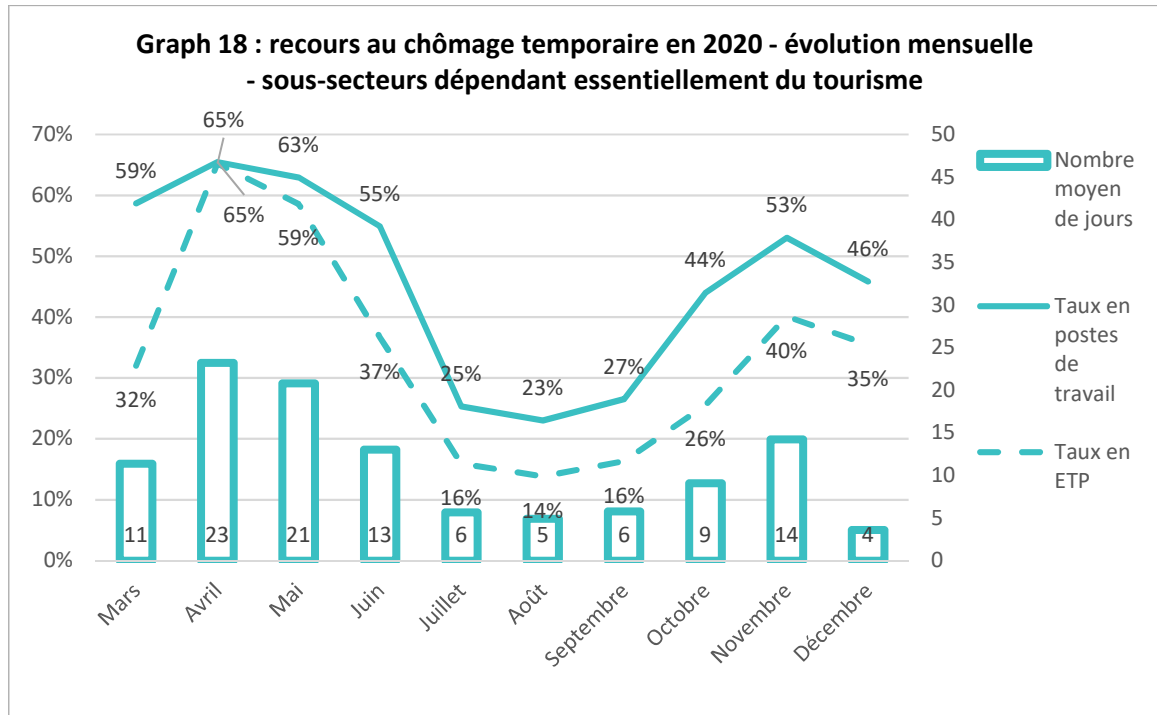
Le secteur du tourisme wallon a eu recours au chômage temporaire avec une intensité très variable selon les périodes, depuis le début de la crise sanitaire. L'évolution des taux de chômage temporaire en postes de travail et en ETP suit une tendance similaire. Ceux-ci atteignent leur

⁶⁴ Appelés sous-secteurs « tourisme intérieur » dans la suite du document.

⁶⁵ Appelés sous-secteurs « tourisme émetteur » dans la suite du document.

⁶⁶ Ces différences sont à mettre en perspective avec le niveau d'activité qu'ont connu ces deux types de sous-secteurs en 2020 qui a déjà été évoqué précédemment.

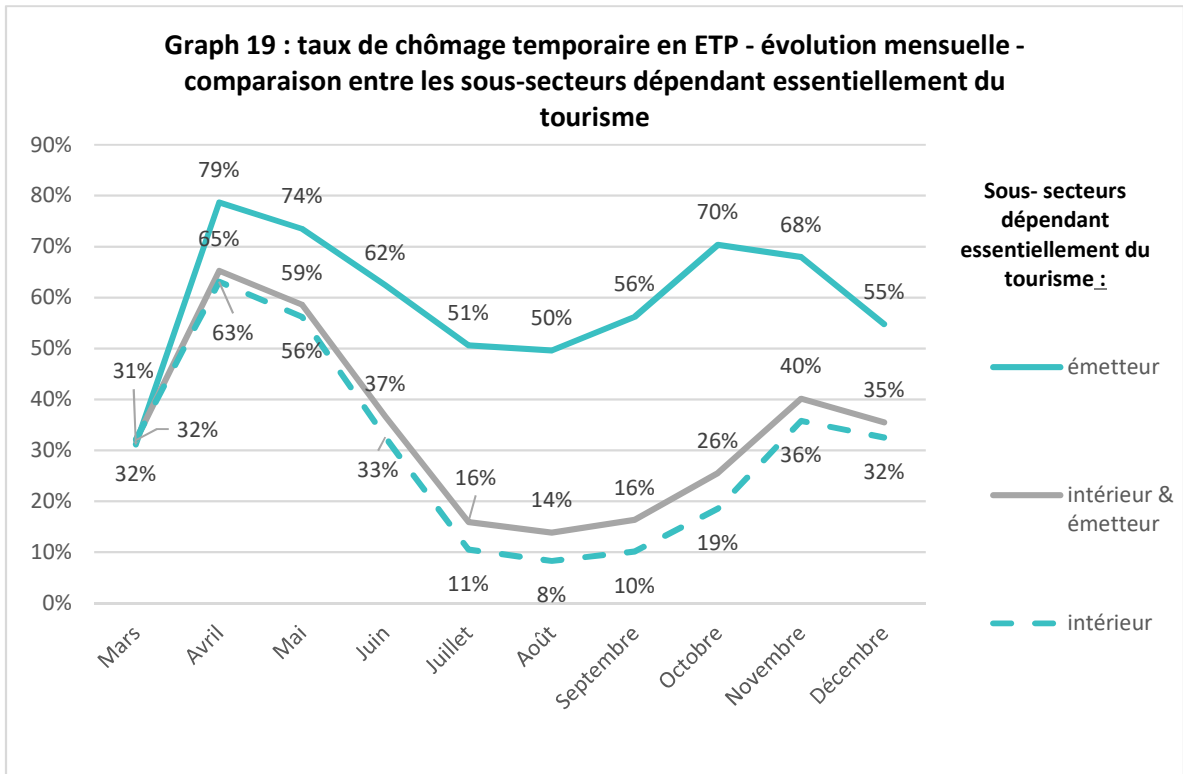
maximum en avril où ils se situent tous les deux à 65% avant de diminuer ensuite jusqu'aux mois d'été où l'on observe une stabilisation à un niveau proche de leur minimum, qui est atteint au mois d'août, à respectivement 23% et 14%. Ensuite, les taux augmentent à partir du mois de septembre sans pour autant atteindre le niveau du mois d'avril avant de diminuer à nouveau en décembre. On notera néanmoins que les chiffres pour les mois de novembre et décembre sont provisoires et que la tendance observée au cours de ces mois pourrait se modifier lors de la mise à jour des données. Une autre hypothèse à prendre en compte est l'impact des fermetures hivernales dans les hébergements et attractions touristiques qui auraient entraîné une baisse du recours au chômage temporaire liée à une baisse du volume habituel de salariés.



Source : ONSS-ONEM-BCSS - calculs OwT-IWEPS

On observe néanmoins un contraste important entre la dynamique de recours au chômage temporaire selon que les sous-secteurs dépendent essentiellement du tourisme intérieur ou du tourisme émetteur.

En effet, le taux en ETP dans les sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme augmente fortement entre le mois de mars et le mois d'avril où il atteint son maximum. Toutefois, celui-ci est plus élevé dans les sous-secteurs « tourisme émetteur » où il frise les 80%. Ensuite, il diminue jusqu'au mois d'août mais de manière beaucoup plus soutenue dans les sous-secteurs « tourisme intérieur ». Le taux minimum est atteint au mois d'août, avec un niveau beaucoup plus bas pour les sous-secteurs « tourisme intérieur » où il se situe à 8% contre 50% dans les sous-secteurs « tourisme intérieur ». Ensuite, il augmente à nouveau aux mois de septembre et octobre mais à un rythme plus soutenu dans les sous-secteurs dont l'activité dépend essentiellement du tourisme intérieur. Cette augmentation fait place à une diminution dans les sous-secteurs « tourisme émetteur » à partir du mois de novembre et dans les sous-secteurs « tourisme intérieur » à partir du mois de décembre. On notera néanmoins que les chiffres pour les mois de novembre et décembre sont incomplets et que la tendance observée au cours de ces mois pourrait résulter de cette incomplétude des données.



Source : ONSS-ONEM-BCSS - calculs OwT-IWEPS

3.2.3. Hébergements touristiques

Recours au chômage temporaire en 2020

Au cours de la période analysée, le taux de chômage temporaire en postes de travail dans les hébergements touristiques est de 53%. Cela signifie qu'ils ont eu recours au chômage temporaire en moyenne pour plus de la moitié de leurs salariés. Ce recours au chômage temporaire a été beaucoup plus marqué pour les hôtels où le taux atteint 58% alors que pour les campings, il ne se situe « seulement » qu'à 27%⁶⁷.

Le nombre moyen de jours de chômage temporaire est lui de 15 jours. Cela signifie que les salariés mis au chômage temporaire l'ont été en moyenne pendant presque 3 semaines.

Le taux de chômage temporaire en ETP dans l'ensemble des « hébergements touristiques » est de 41%. Cela signifie qu'en moyenne, on estime que les salariés de ce sous-secteur ont été mis au chômage temporaire pendant près de 41% de leur temps de travail depuis le début de la crise sanitaire.

Pour cet indicateur, on observe une forte différence entre les types d'hébergements avec une mise au chômage temporaire pendant 20% du temps de travail pour les campings alors que dans les

⁶⁷ Ces différences doivent être mises en perspective avec les périodes d'ouvertures de ces différents types d'hébergements

hôtels, les salariés ont été mis au chômage temporaire pendant près de la moitié (46%) de leur temps de travail depuis le début de la crise sanitaire en 2020.

Tableau 9 : recours au chômage temporaire en 2020- hébergements touristiques				
	Tous les hébergements touristiques	Hôtels (NACE 551)	Gîtes, chambres d'hôtes, vil. de vacances et tourisme social (NACE 552)	Campings (NACE 553)
Taux en postes de travail - moyenne sur la période	53%	58%	38%	27%
Nombre moyen de jours - moyenne sur la période	15,0	15,2	13,8	14,7
Taux en ETP - moyenne sur la période	41%	46%	27%	20%

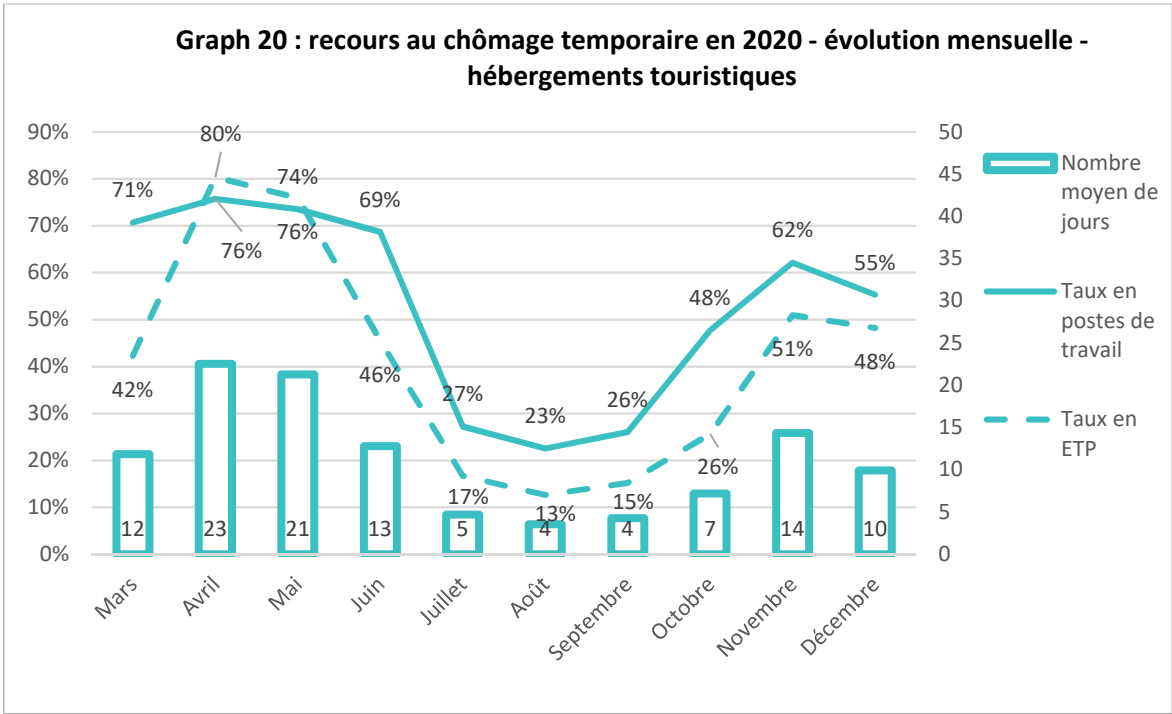
Source : ONSS-ONEM-BCSS - calculs OwT-IWEPS

Evolution mensuelle du recours au chômage temporaire en 2020

Le sous-secteur des hébergements touristiques a eu recours au chômage temporaire avec une intensité très variable selon les périodes, depuis le début de la crise sanitaire.

L'évolution des taux de chômage temporaire en postes de travail et en ETP suit une tendance similaire même si l'on observe qu'au mois d'avril et au mois de mai, le taux en ETP est supérieur au taux en postes de travail. Les deux taux atteignent leur maximum en avril où ils se situent respectivement à 80% et 76%.

Ils diminuent ensuite jusqu'aux mois d'été où l'on observe une stabilisation à un niveau proche de leur minimum qui est atteint au mois d'aoûts avec respectivement 23% et 13%. Ensuite, les taux augmentent à partir du mois de septembre sans pour autant atteindre le niveau du mois d'avril, avant de diminuer à nouveau en décembre. Comme évoqué précédemment, on notera néanmoins que les chiffres pour les mois de novembre et décembre sont provisoires et que la tendance observée au cours de ces mois pourrait se modifier lors de la mise à jour des données. Une autre hypothèse à prendre en compte est l'impact des fermetures hivernales dans les hébergements et attractions touristiques qui auraient entraîné une baisse du recours au chômage temporaire liée à une baisse du volume habituel de salariés.



Source : ONSS-ONEM-BCSS - calculs OwT-IWEPS

3.2.4. Comparaison entre le secteur du tourisme wallon et l'économie wallonne dans son ensemble

Recours au chômage temporaire en 2020

Il est intéressant de comparer le recours au chômage temporaire dans l'économie wallonne dans son ensemble et dans le secteur du tourisme wallon afin de déterminer si celui-ci a connu une dynamique différente.

Le taux de chômage temporaire en postes de travail dans le secteur du tourisme wallon varie entre 32% et 46% selon les agrégats utilisés pour caractériser ce secteur et le nombre moyen de jours de chômage temporaire est d'environ 15 jours. Le taux de chômage temporaire en ETP varie lui entre 28% et 33%.

Au niveau de l'économie wallonne dans son ensemble, le taux de chômage temporaire en postes de travail est de 13% et le nombre moyen de jours de chômage temporaire de 11,2 jours. Le taux de chômage temporaire en ETP est quant à lui de 7%.

Tableau 10 : recours au chômage temporaire - comparaison entre le secteur du tourisme wallon et l'économie wallonne			
	Industries du tourisme	Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme	Economie wallonne
Taux en postes de travail - moyenne sur la période	32%	46%	13%
Nombre moyen de jours - moyenne sur la période	14,9	15,1	11,2

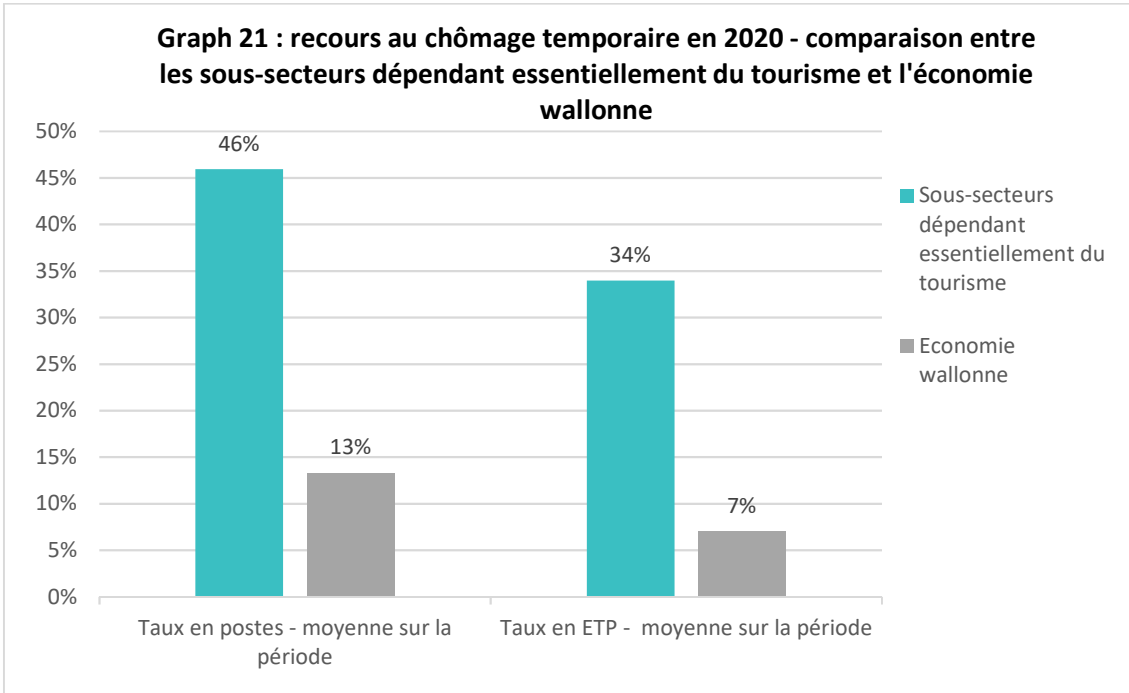
Taux en ETP - moyenne sur la période	24%	34%	7%
--------------------------------------	-----	-----	----

Source : ONSS-ONEM-BCSS - calculs OwT-IWEPS

Afin d'effectuer la comparaison, on a choisi l'agrégat « Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme » plutôt que l'agrégat « Industries du tourisme » qui comporte des secteurs comme la restauration dont l'activité ne dépend pas essentiellement du tourisme et qui ont suivi à ce titre une dynamique distincte. On a effectué la comparaison avec les deux indicateurs de taux de chômage temporaire (en postes de travail et en ETP), ce qui permet d'avoir une pondération de l'intensité du recours au chômage temporaire en fonction du poids du secteur.

On observe alors, qu'avec un niveau de 46% le taux de chômage temporaire en ETP dans les sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme est plus de trois fois supérieur à celui dans l'économie wallonne dans son ensemble, où il n'est que de 13%.

La différence en termes de recours au chômage temporaire s'observe aussi au niveau du taux de chômage en ETP. Celui-ci est presque cinq fois plus important dans les sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme où il atteint 34% que dans l'économie wallonne dans son ensemble où il atteint 7%. Cela signifie que les salariés ont été mis au chômage temporaire pendant plus du tiers de leur temps de travail dans les sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme alors que dans l'économie wallonne dans son ensemble, ils ne l'ont été en moyenne que pendant moins d'un dixième de celui-ci.



Source : ONSS-ONEM-BCSS - calculs OwT-IWEPS

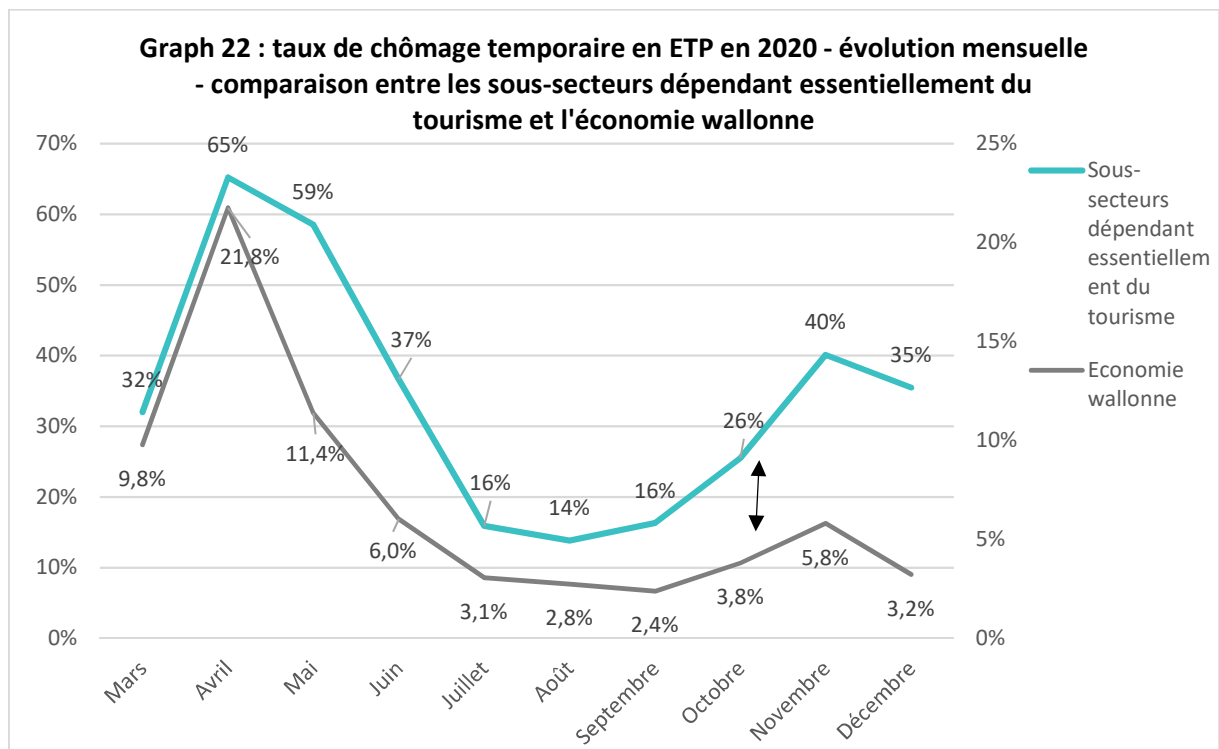
Evolution mensuelle du recours au chômage temporaire en 2020

Au cours de la période analysée, les entreprises ont eu recours au chômage temporaire avec une intensité très variable selon les périodes tant dans les sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme que dans l'économie wallonne dans son ensemble.

Si l'on analyse uniquement l'évolution du taux de chômage temporaire en ETP afin d'avoir une vision synthétique du recours au chômage temporaire, on observe certaines différences entre le tourisme et l'économie wallonne dans son ensemble mais également des similarités.

Les niveaux atteints sont très différents, le taux de chômage temporaire en ETP dans l'économie wallonne atteint un minimum de 2,4% et un maximum de 21,8% tandis que ces niveaux sont respectivement de 14% et 65% dans les sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme. L'amplitude relative des variations du taux est aussi fort différente : le taux maximum est 4,6 fois plus grand que le taux minimum pour les sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme alors que ce ratio est de 9 pour l'économie wallonne.

La dynamique d'évolution du taux est relativement similaire jusqu'en septembre. Pour les deux agrégats, le taux maximum est atteint au mois d'avril puis diminue jusqu'aux mois d'été où il atteint son minimum respectivement en août pour les sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme et en septembre pour l'économie wallonne. Il connaît ensuite une nouvelle augmentation jusqu'en novembre mais la croissance du taux de chômage en ETP est plus forte pour les sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme que dans l'économie wallonne. Enfin, il diminue à nouveau dans les deux cas en décembre, mais comme évoqué précédemment, cette tendance est à confirmer compte-tenu du caractère provisoire des données pour les derniers mois de l'année.

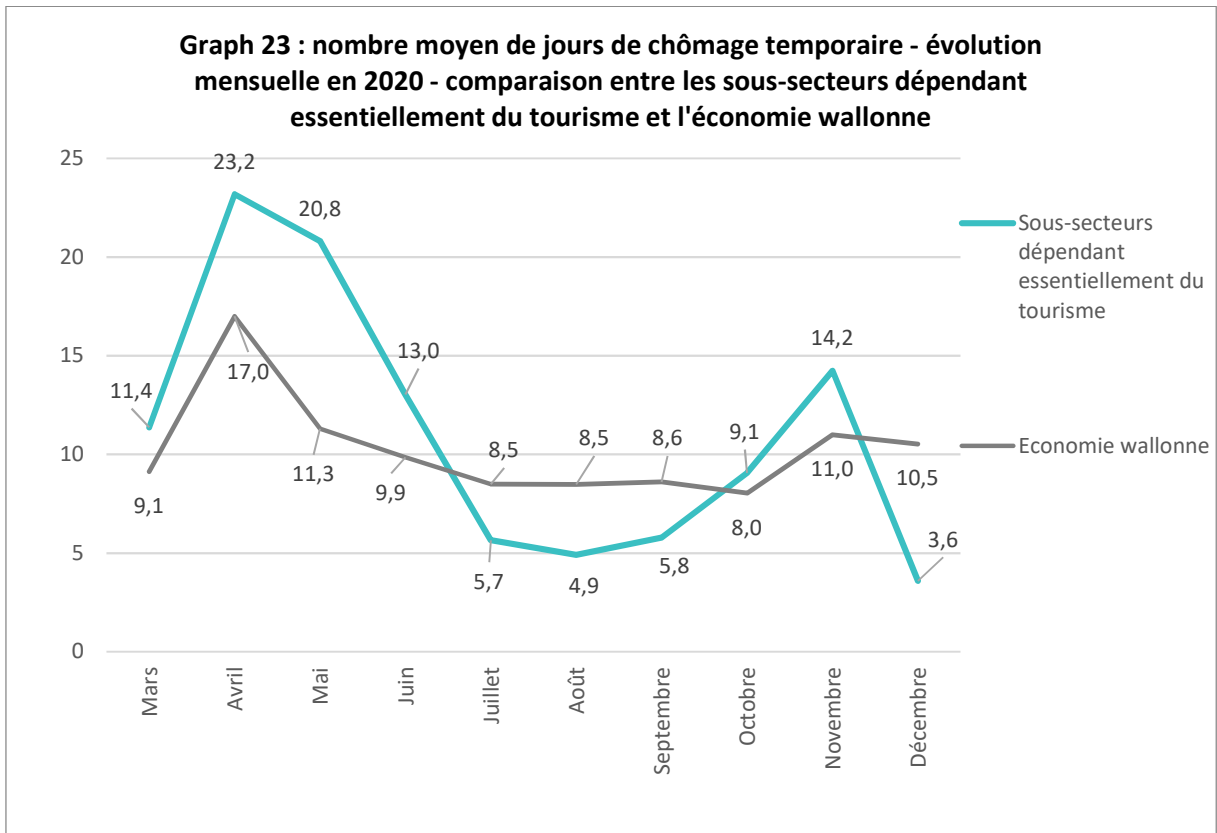


Source : ONSS-ONEM-BCSS - calculs OwT-IWEPS

Si on analyse également le nombre de jours de chômage temporaire, on observe néanmoins des différences supplémentaires dans les tendances observées. Cet indicateur est, en effet, plus faible dans l'économie wallonne (11,2 jours) que dans les sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme où il se situe à 15,1 jours pour la moyenne sur la période analysée.

Ce rapport s'observe tout au long de la période analysée, à l'exception notable des mois d'été (juillet, août et septembre) où il s'inverse avec, par exemple, au mois d'août un nombre moyen de

jours de chômage temporaire de 4,9 jours dans les sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme contre 8,5 jours dans l'économie wallonne. Cette même inversion intervient également au mois de décembre mais elle devra être confirmée avec les données définitives.



Source : ONSS-ONEM-BCSS - calculs OwT-IWEPS

4. Perspectives d'approfondissement de l'analyse

La présente analyse a permis de donner un aperçu de la manière dont la crise sanitaire a affecté l'activité économique du secteur du tourisme wallon. Néanmoins, celle-ci pourrait être approfondie à plusieurs niveaux afin d'appréhender de manière plus fine l'impact de la crise sanitaire sur le secteur du tourisme wallon.

Une analyse croisée entre les deux types d'indicateurs (manque à gagner) et chômage temporaire pourrait permettre d'identifier des tendances communes et dégager des constats généraux quant à la manière dont le secteur du tourisme wallon a été affecté par la crise.

En première analyse, on peut identifier les tendances communes aux deux indicateurs suivantes :

- L'impact sur l'activité économique du secteur du tourisme wallon a été le plus marqué au mois d'avril qui correspond au mois au cours duquel les mesures liées au 1^{er} confinement étaient les plus strictes.
- L'impact sur l'activité économique du secteur du tourisme wallon a été le moins marqué au cours des mois d'été où une augmentation du tourisme domestique a compensé pour les sous-secteurs dépendant du tourisme intérieur la diminution des touristes en provenance de l'étranger.
- On constate une différence importante entre l'impact sur les sous-secteurs « tourisme intérieur » et « tourisme émetteur », ces derniers étant affectés de manière plus linéaire tout au long de l'année 2020 avec comme résultat une baisse d'activité sur l'ensemble de la période plus importante.
- L'activité économique du secteur du tourisme wallon a été plus affectée par la crise sanitaire que l'ensemble de l'économie wallonne. En effet, les indicateurs analysés suggèrent une réduction d'activité cinq fois plus importante dans le secteur du tourisme wallon que dans l'économie wallonne dans son ensemble.

Cette ébauche d'analyse croisée devait être approfondie à partir d'une comparaison systématique entre les deux types d'indicateurs et une mise en perspective avec d'autres indicateurs non utilisés dans cette analyse ; comme l'évolution du nombre de nuitées touristiques, le recours des indépendants au droit passerelle ainsi que différents sondages menés auprès des opérateurs touristiques...

Au niveau du développement des indicateurs analysés, plusieurs pistes ont également été identifiées.

Tout d'abord, la contribution du secteur du tourisme wallon à la croissance du manque à gagner total de l'économie wallonne au cours des différents trimestres pourrait être analysée afin d'avoir une vision plus dynamique de la manière dont ce secteur contribue au manque à gagner total de l'économie wallonne.

Ensuite, la dynamique de création et cessation d'activités au cours de l'année 2020 pourrait être analysée afin de déterminer dans quelle mesure la réduction d'activités qu'a subi le secteur du tourisme wallon a entraîné des mouvements dans la population d'entreprises de ce secteur.

Enfin, une analyse de l'évolution du stock d'emplois et/ou des dynamiques d'embauches et de licenciements dans le secteur du tourisme wallon permettrait d'analyser si des ajustements des effectifs via d'autres leviers que le chômage temporaire ont déjà été utilisés en 2020 dans le secteur du tourisme wallon.

La mise en œuvre de ces différentes pistes est évidemment conditionnée à la disponibilité des données à un niveau de détail suffisant pour pouvoir isoler le secteur du tourisme wallon parmi celles-ci.

5. Annexes :

5.1. Définition des agrégats utilisés – partie manque à gagner (niveau NACE 5)

Code nace	Intitulé	Industries du tourisme	Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme	
			intérieur	émetteur
49100	Transport ferroviaire de voyageurs autre qu'urbain et suburbain			
49310	Transports urbains et suburbains de voyageurs	X		
49320	Transports de voyageurs par taxis	X		
49390	Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a.	X		
50300	Transports fluviaux de passagers	X	x	
51100	Transports aériens de passagers	X		x
55100	Hôtels et hébergement similaire	X	x	
55201	Auberges pour jeunes	X	x	
55202	Centres et villages de vacances	x	x	
55203	Gîtes de vacances, appartements et meublés de vacances	X	x	
55204	Chambres d'hôtes	X	x	
55209	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée n.c.a.	X	x	
55300	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	X	x	
56101	Restauration à service complet	X		
56102	Restauration à service restreint	X		
56290	Autres services de restauration	X		
56301	Cafés et bars	X		
56302	Discothèques, dancings et similaires	X		
59140	Projection de films cinématographiques	X		
68201	Location et exploitation de biens immobiliers résidentiels propres ou loués, sauf logements sociaux	X		
77110	Location et location-bail d'automobiles et d'autres véhicules automobiles légers (< 3,5 tonnes)	X		
77210	Location et location-bail d'articles de loisir et de sport	X	x	
77350	Location et location-bail de matériels de transport aérien	x		
79110	Activités des agences de voyage	X		x
79120	Activités des voyagistes	X		x
79901	Services d'information touristique	X	x	
81100	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	X		
90012	Réalisation de spectacles par des ensembles artistiques	X		
90021	Promotion et organisation de spectacles vivants	X		

90041	Gestion de salles de théâtre, de concerts et similaires	X		
91020	Gestion des musées	X	x	
91030	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	X	x	
91041	Gestion des jardins botaniques et zoologiques	X	x	
91042	Gestion et conservation des sites naturels	X	x	
93110	Gestion d'installations sportives			
93121	Activités de clubs de football	X		
93130	Activités des centres de culture physique	X		
93199	Autres activités sportives n.c.a	x		
93211	Activités foraines	X	x	
93212	Activités des parcs d'attractions et des parcs à thèmes	X	x	
93291	Exploitation de salles de billard et de snooker	X		
93292	Exploitation de domaines récréatifs	X	x	
93299	Autres activités récréatives et de loisirs n.c.a.	X	x	

5.1. Estimations des CA attendus en 2020 par agrégat (en millions d'€)

Agrégat	Borne inférieure à 95%	Prévision	Borne supérieur à 95%
Industries du tourisme - total	5.790	6.287	6.785
Industries du tourisme - part liée au tourisme uniquement	1.917	2.071	2.224
Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme	1.558	1.709	1.859
Sous-secteurs « du tourisme intérieur »	997	1.089	1.181
Sous-secteurs « tourisme émetteur »	469	556	642
Hébergements touristiques	532	557	581
Economie wallonne dans son ensemble	154.310	157.820	161.331

5.2. Définition des agrégats utilisés – partie chômage temporaire (niveau NACE 3)

NACE	Intitulé	Industries du tourisme	Sous-secteurs dépendant essentiellement du tourisme	Sous-secteurs « tourisme intérieur »	Sous-secteurs « tourisme émetteur »	Hébergements
49.1	Transport ferroviaire de voyageurs autre qu'urbain et suburbain					
49.3	Autres transports terrestres de voyageurs	X				

50.3	Transports fluviaux de passagers	X	x	x		
51.1	Transports aériens de passagers	X	x		x	
55.1	Hôtels et hébergement similaire	X	x	x		x
55.2	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	X	x	x		x
55.3	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	X	x	x		x
56.1	Restaurants et services de restauration mobile	X				
56.3	Débits de boissons	X				
77.1	Location et location-bail de véhicules automobiles	x				
79.1	Activités des agences de voyage et des voyagistes	X	x		x	
79.9	Autres services de réservation et activités connexes	X	x	X		
81.1	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	X				
91.0	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	X	x	X		
93.1	Activités liées au sport	X				
93.2	Activités récréatives et de loisirs	X	x	X		

5.1. Taux d'emploi « industries du tourisme » dans les secteurs NACE 3 en 2019

NACE 3 - tourisme	Total postes de travail NACE 5 tourisme	Total postes de travail	Ratio postes de travail tourisme / total	Repris dans l'analyse du recours au chômage temporaire ?
491	8070	8070	100,0%	oui
493	9177	9177	100,0%	oui
503	8	8	100,0%	oui
511	596	596	100,0%	oui
551	3643	3643	100,0%	oui
552	1062	1062	100,0%	oui
553	196	196	100,0%	oui
561	21500	21500	100,0%	oui
562	520	2350	22,1%	non
563	2937	2963	99,1%	oui
591	374	872	42,9%	non
682	602	3658	16,5%	non
771	110	204	53,9%	oui
772	8	258	3,1%	non
773	9	1024	0,9%	non
791	987	987	100,0%	oui
799	740	742	99,7%	oui
811	803	803	100,0%	oui
900	1380	3358	41,1%	non
910	3068	4084	75,1%	oui
931	4365	5308	82,2%	oui
932	1667	1667	100,0%	oui